

NOUVELLES

CSN

Numéro 315

16 novembre
1990



ETATS-UNIS

USA



INSPECTION
EXPORTATION

HORS TAXES/DUTY FREE



SUD

Qui sera
souverain,
dans un Québec
souverain?

La loi 160

**La route à ne
pas prendre**

Page 3

Coordination

Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction

Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Luc Gosselin
Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel

Infographie

Henri Jalbert

Photographes

Alain Chagnon
Yves Bregon

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

informatique

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclairer de Beauceville

Distribution

L'équipe de distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Numéro de téléphone central:

598-2121

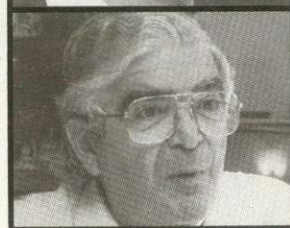
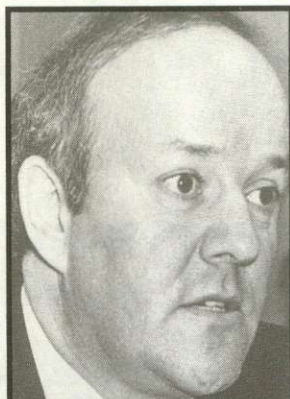
RÉDACTION

514-598-2159

DISTRIBUTION

514-598-2233

NOUVELLES CSN 315 page 2



Qui sera souverain, dans un Québec souverain? 3

La souveraineté du Québec, c'est une chose. Mais si cela devait signifier pour certains qu'un Québec souverain se sentirait moins gêné de passer des lois de la même farine que celle de la loi 160, c'est autre chose. Heureusement, nos intellectuels reprennent la parole.

La loi 160, un handicap pour la réforme 8

Marc-Yvan Côté aura beau mettre de l'avant la plus belle réforme imaginable du réseau de la santé et des services sociaux, il ne pourra jamais la réaliser sans l'implication et la collaboration des travailleurs et travailleuses qui y dispensent les services. Or, la loi 160, avec ses effets pratiques et quotidiens, constitue un obstacle majeur à la réalisation de cette «condition» fondamentale. C'est l'évidence même. Mais nos hommes politiques s'en rendent-ils seulement compte?

Pourquoi pas nous? 12

Le développement économique du Québec, ça ne doit pas être seulement l'affaire des grands centres comme Montréal et Québec. Notre interviewé, Gilles Roy, se bat depuis 30 ans pour que les gouvernements instaurent des politiques qui tiennent compte du fait que la «société rurale» existe aussi.

NOUVELLES 14

Un autre visage du Mouvement Desjardins • Outils de paix, Nicaragua 1990 • Vague d'affiliation à la FNEEQ-CSN • UQAM: un changement radical • Comment dire? • Un honneur pour Marcel Pepin • Entente à Demix Laval • Non à la réduction des services aux personnes âgées • Une session en santé-sécurité pour les infirmières • Théâtre Félix-Leclerc: demi-tarif pour les membres de la CSN.

CHRONIQUES

D'un autre oeil: *Survivre à la dette*, par Clément Trudel

Les autres: des nouvelles de Belgique, d'Israël, de France, de Hongrie et des États-Unis, par Luc Gosselin.

Parlons médias, ça presse: *Le Conseil de presse doit survivre*, par Jacques Guay.

Cinéma: *Le mari de la coiffeuse*, par Michel Tremblay.

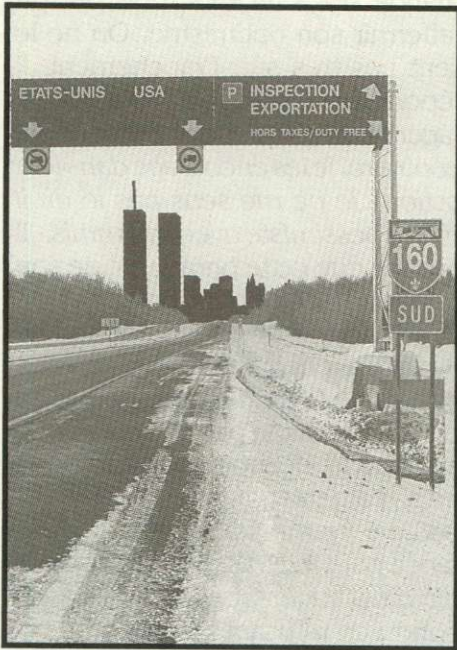
Musique: Jean Leloup et Randy Newman, par Louis-Serge Houle et Michel Crête.

Billet: *Le Jour du Souvenir*, par Michel Rioux.

BRONFMAN
MENAGE ENCORE
DE DÉMÉNAGER...



GARNOTTE



Qui sera souverain, dans un Québec souverain?

Si la souveraineté politique apparaît nécessaire pour bâtir notre projet de société, un autre aspect de la question n'est pas réglé pour autant. Qui, en effet, sera souverain, dans un Québec souverain? Augmenter le produit national brut n'est pas un objectif. C'est plutôt un moyen pour que le monde vive mieux. Ainsi, un Québec souverain ne devrait pas emprunter la voie des lois répressives comme la loi 160. L'exemple ne doit surtout pas venir de la société américaine, où l'injustice et les inégalités constituent les fondements du système.

Des intellectuels, qui ont repris la parole et qui ont renoué avec la tradition d'intervention dans le débat public, ont exprimé leurs espoirs et leurs inquiétudes à *Nouvelles CSN*. Michel Rioux nous les rapporte. Quant aux effets corrosifs de la loi 160 sur la qualité des services et la motivation du personnel dans le réseau de la santé et des services sociaux, Luc Latraverse en témoigne, à partir d'une enquête de la FAS dont les résultats ont été déposés auprès du gouvernement.

Le réveil des intellectuels

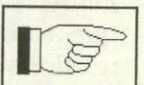
Par Michel Rioux

Après le long silence dans lequel la plupart des intellectuels québécois s'étaient réfugiés, l'heure du dégel semble avoir sonné, ces derniers mois, au sommet des tours universitaires.

Ce long silence, le président Gérard Larose l'avait amèrement déploré au printemps de

1986, alors qu'il préparait le congrès de la centrale. «*Quand donc nos intellectuels sortiront-ils de leur torpeur pour nourrir notre réflexion collective?*», déplorait-il à ce moment. Il allait même jusqu'à se demander si les intellectuels d'ici ne s'étaient pas mis en grève!

Visiblement encore sous le coup du résultat référendaire, un grand nombre d'intellectuels et d'universitaires se sont repliés sur leurs tâches spécifiques. «*Les syndicats aussi d'ailleurs*», remarque Jean-Marc Potte, professeur de science politique à l'UQAM. Il fut par contre l'un des premiers à sonner l'alarme, dans un texte choc publié en avril 89 dans *La Presse* sous le titre *L'aphasie des intellectuels*. «*Si le rêve n'existe plus, c'est la dépression qui s'installe ou encore, ce qui revient au même, on se campe dans la conservation des acquis. Les intellectuels avaient mis de côté*



leur rôle essentiel d'intervention dans la cité, nous confiait-il il y a quelques jours.

Ces derniers mois, cependant, les intellectuels rappellent et reprennent leur place dans le débat. Même si cela ne réjouit pas toujours celles et ceux qui sont dans l'action. Mais leur contribution, en précisant les enjeux, ne manque pas de nourrir la réflexion, tout en éclairant les prochains choix.

La place du rêve, Le retour de l'espoir

La statut du Québec, son espace dans l'ensemble canadien et nord-américain, les grands enjeux linguistiques et constitutionnels, tout cela est dans le trafic comme jamais ce ne le fut depuis la période pré-référendaire.

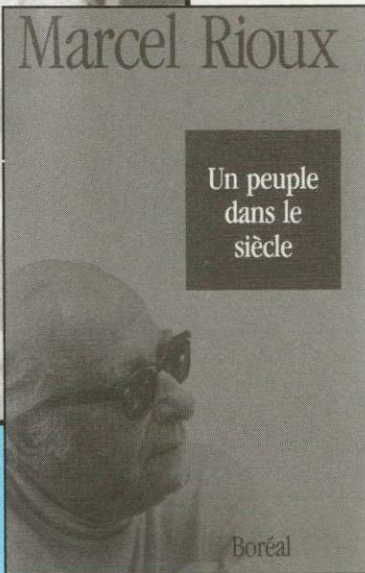
«C'est vrai qu'il y a quelque chose comme un bouillonnement», constate le porte-parole du Mouvement Québec Français, Guy Bouthillier, qui est aussi professeur de science politique à l'Université de Montréal, quand on attire son attention sur les lignes de force et les valeurs véhiculées par les derniers écrits politiques.

Et de relever les plus récentes contributions de nos intellectuels: Guy Rocher, qui a livré ses souvenirs en même temps que ses convictions dans des entretiens au titre évocateur: *Entre les rêves et l'histoire*; Fernand Dumont, qui annonce une oeuvre majeure, une somme sur les racines du mythe québécois; Gérard Bergeron, qui vient de produire une étude à partir des écrits de Tocqueville et d'André Siegfried sur les Canadiens-français; George Mathews, qui a soulevé une controverse en publiant *L'Accord*, dans lequel il soutient que c'est Robert Bourassa qui fera l'indépendance du Québec, —ce à quoi répond Pierre Fournier en écrivant que «si le premier ministre québécois fait l'indépendance du Québec, ce ne sera pas parce qu'il aura voulu "faire l'histoire", mais parce que la population du Québec ne lui aura pas laissé le choix» — ou encore Daniel Latouche qui, dans *Le Bazar* et dans *Lettre à un ami canadien*, décortique avec humour les travers de ces relations ambiguës qui font notre quotidien national.

Un point de convergence

Le rêve. L'espoir. Après ces années de morosité, voilà sans doute le fil conducteur qu'on retrouve chez plusieurs. Une récente entrevue de la journaliste Josée Boileau, du *Devoir*, avec le sociologue Jean-Marc Piotte, portait d'ailleurs le titre de *Boulevard du rêve revenu*.

Par contre, chez le sociologue Marcel Rioux, pourtant utopiste impénitent, qui a de son propre aveu subi un très dur choc à la suite de la signature du traité de libre-échange, on constate un pessimisme qu'il ne peut réprimer. L'inconséquence des francophones, qui ont décidé majoritairement, aux dernières élections fédérales, d'attacher leur sort à une culture de la vulgarité et à une économie en déclin, le sidère.



«Il n'y a aujourd'hui, disent les réalistes, que des attardés et des empêcheurs de danser en rond qui parlent des dangers que l'américanisation du Québec fait peser sur sa culture.»

«Quant à moi, écrit-il dans son dernier livre, *Un peuple dans le siècle*, c'est à cause d'une certaine fidélité envers tous ceux et celles qui ont bâti ce pays et qui y ont duré et, à coup sûr, pour essayer de contrer tous ceux qui sont en train de le vendre au plus offrant, fût-ce au pays le plus endetté du monde, que je continue, malgré tout, de vouloir espérer.»

Jelui rappelle la dernière phrase qui apparaît à l'endos de cette publication: «Un livre décapant pour ceux

qui savent encore rêver» et lui demande si les récents mois ont pu raffermir son optimisme. On ne le sent pas très sûr. Franchement, il répond: «Je ne ferai rien pour décourager ceux et celles qui essaient. Au contraire, je les encourage dans leur action. Je ne me sens pas le droit d'être pessimiste avec mes amis.» Il précise que cette phrase est de son bon ami Jacques Godbout.

Homme de gauche quand ce n'était pas encore à la mode et plutôt mal vu de l'être, il ne cache pas sa crainte devant la place, trop grande à son avis, occupée par les «hommes d'argent» dans le présent débat. «Je ne me sens pas la compétence pour leur dire comment devenir davantage prospères», a-t-il répondu en refusant l'invitation de la

Commission Bélanger-Campeau de témoigner à titre d'expert. Jetant un coup d'oeil sur un passé somme toute récent, il s'interroge dans son livre, en introduction: «Pourquoi le projet d'une société indépendante, distincte, fraternelle et juste est-il en train de devenir celui d'un petit État prospère, partie d'un Empire qui a amorcé son déclin?»

La fin des grands désarrois

Jean-Marc Piotte, de l'UQAM, reprend,

d'une certaine façon, le flambeau de l'espoir retrouvé.

Dans un livre publié en octobre chez VLB, *Sens et politique*, le militant de gauche et syndicaliste estime qu'il «faut en finir avec les grands désarrois.»

À *Nouvelles CSN*, Jean-Marc Piotte confie qu'au Québec, on s'est fait écraser à plusieurs niveaux. «Mais se faire battre, ça ne doit pas empêcher de rebondir. Ainsi, quand ça bouge sur le front de la question nationale, c'est inmanquable comment tout se met à bouger autour.» À son avis, plus on parle de liberté et d'égalité pour un Québec souverain, plus cela donne le goût, à des individus et à des groupes, de s'appliquer, à eux-mêmes, ces valeurs

de liberté et d'égalité.

Il affiche ses convictions. «*Je cherche une solution à la précarisation du travail qui affecte particulièrement les jeunes, mais aussi les femmes et les immigrants. Il n'y aura pas de renouveau politique au Québec si les jeunes, dont la vie familiale, scolaire, de travail, amoureuse est affectée par la précarité, ne trouvent pas dans un projet l'espoir de maîtriser leur avenir*», écrit-il, en précisant que «*même en supposant que l'humanité puisse un jour constituer une société prospère, juste, respectueuse des libertés et de l'environnement, chaque individu sera confronté tôt ou tard aux libertés inhérentes à son existence.*»

De là la question, lancinante et présente en filigrane chez plusieurs, qu'il résume de manière frappante: «*Qui sera souverain, à l'intérieur d'un Québec souverain?*»

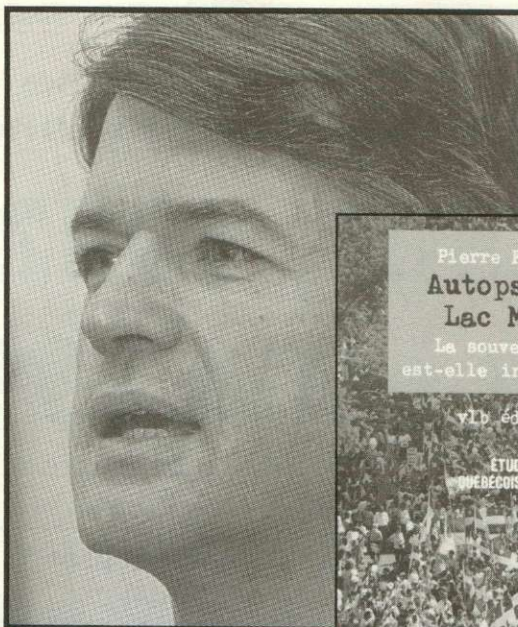
Indépendantiste de la première heure, Jean-Marc Pottle est d'accord sur le fait qu'il faut régler la question de la souveraineté. «*Mais il ne faut pas perdre de vue à quoi cela devra servir. À augmenter le PIB et le PNB? Non. Ce n'est pas un objectif. C'est un moyen. La croissance économique n'a de sens que si elle sert à la réalisation d'un progrès social et d'un projet humain.*» Dans ce type de réflexion, nous ne sommes pas loin des préoccupations d'un Marcel Rioux, qui nous disait qu'il n'était pas possible de discuter du sort du Québec comme si l'empire américain n'existait pas.

Tout est possible

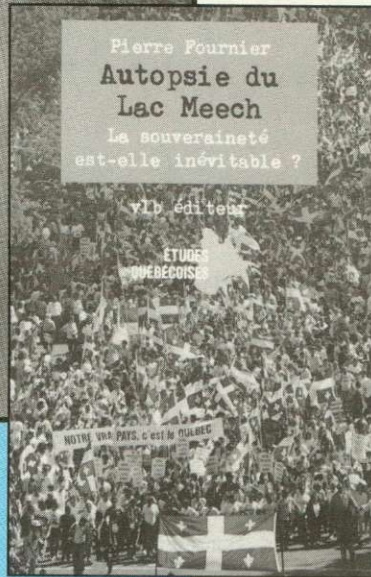
Dans son *Autopsie du Lac Meech*, Pierre Fournier, professeur de science politique à l'UQAM et commentateur respecté, pose brutalement la question en sous-titre de son dernier livre: *La souveraineté est-elle inévitable?*

S'en tenant davantage aux faits, les mettant en perspective pour qu'ils s'éclaircissent les uns les autres, il termine son ouvrage, d'une actualité brûlante, en affirmant que «*les prochains mois et les prochaines années s'annoncent passionnants pour le Québec. Rien n'est acquis, mais tout est possible.*»

À *Nouvelles CSN*, il rappellera que «*s'il en reste qui pensent que l'indépendance va advenir en se tenant les bras croisés*», il leur faudra

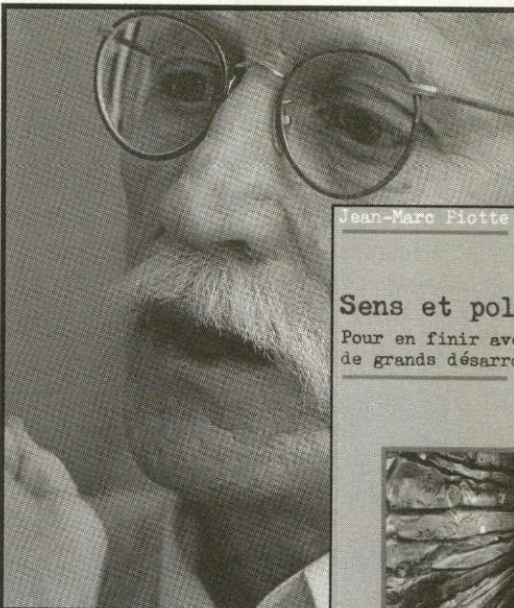


«Au niveau économique, le Québec a désormais non seulement les moyens de devenir souverain, mais il pourrait même en tirer des avantages notoires.»



rajuster leur appréciation.

À son avis, la première semaine de fonctionnement de la Commission Bélanger-Campeau a fait ressortir la polarisation de la société québécoise. S'il demeure optimiste



«Un an avant l'échec de Meech, on pouvait saisir des signes avant-coureurs: la recomposition du tissu social critique et contestataire est en train de se refaire.»



à moyen terme — le peuple québécois veut des changements profonds, estime-t-il — il ne cache pas son inquiétude devant le fait que ni Robert Bourassa ni Claude Ryan n'ont

daigné assister aux premières séances publiques.

Cette inquiétude, il l'avait déjà exprimée dans une analyse publiée le 5 novembre dans *La Presse*, s'interrogeant longuement sur la Commission: serait-elle un guet-apens pour la souveraineté?

Les temps ont changé. «*Pendant trois ans, nous confiait Jean-Marc Pottle, mes textes ont été systématiquement refusés par Le Devoir. Ce journal était devenu une succursale intellectuelle du Conseil du patronat.*»

Ce qui a aussi changé, c'est que les intellectuels ont retrouvé la parole et repris leur place, par l'écrit, dans le débat public. C'est de cette place déjà occupée avec panache dont Marcel Rioux témoigne, quand il raconte une conversation avec un doyen d'université torontois: «*Il fallait, lui disait-il, sortir de l'université et travailler avec le monde ordinaire, paraître à la télévision, écrire dans les journaux et les revues lus par le vrai monde et cesser de ne parler et de n'écrire que pour quelques collègues.*»

Voilà qui re-

com m e n c e d'être fait et voilà qui est bien! ■



Gérald Larose
devant la **Commission Bélanger-Campeau**

1841, 1867, 1982, 1987,... et enfin 1990!

Membre de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, la Commission Bélanger-Campeau, le président de la CSN Gérald Larose a précisé dès le départ, le 6 novembre, l'esprit et les convictions qui l'animaient dans cette fonction. «Vous trouverez chez moi un interlocuteur convaincu mais loyal, ouvert, à l'écoute, sensible aux arguments, mais résolument tourné vers l'avenir», a-t-il dit aux autres commissaires. Voici les principaux extraits de son allocution.

Un débat démocratique

«En dépit des difficultés rencontrées dans la composition même de cette Commission, des absences que nous y avons déplorées et qui augmentent d'autant notre propre responsabilité, nous sommes en plein cœur d'un débat démocratique. Un débat qui n'a pas eu lieu au moment de l'Acte d'Union en 1841, ni à la naissance de la Confédération en 1867, ni au moment du rapatriement de la Constitution en 1982, ni quand ont été identifiées les conditions terriblement minimales de notre adhésion à la Constitution, en 1987.»

La stratégie nécessaire

«Ce ne sont pas tant les modèles qui posent problèmes, sauf pour ceux et celles qui veulent camoufler ou maquiller le statu quo. C'est plutôt le "comment on y arrive". Qui, ici, peut encore prétendre qu'en négociant de la façon dont nous avons négocié, sans mandat populaire et clair, donc sans rapport de forces, nous avons la bonne stratégie?»

Par Michel Rioux

Ayons chacun notre État

«Ce qui a fait sombrer l'Accord du Lac Meech, ce sont les Canadiens qui, à juste titre, ne peuvent accepter l'idée qu'on pourrait affaiblir le caractère centralisé de la fédération et qui, comme les Québécois, aspirent à un État central fort. Eux aussi veulent contrôler leur développement, assurer leur épanouissement, vivre de façon autonome. Mais nous ne nous entendons pas sur le même État. Pour nous, c'est Québec. Pour eux, c'est Ottawa. Établissons donc des rapports civilisés, sur une base d'égalité.»

Une force populaire

«Contrairement à l'époque du référendum, nous pouvons désormais compter sur la grande sérénité qui habite le Québec. La décision du congrès de la CSN, en mai dernier, l'a bien illustré. Cette confiance retrouvée nous rendra collectivement moins fragiles aux épouvantails et aux "bonhommes-sept-heures" qui ne manqueront pas d'être

agités par les intérêts dominants, marchands de peur et trafiquants de crainte. Nous sommes prêts à discuter de chiffres et d'économie, à évaluer tous les modèles proposés. Qu'il soit cependant bien compris que nous ne le ferons pas dans une atmosphère de terrorisme comme on l'a déjà vue en d'autres temps.»

L'essentiel

«Nous voudrions toujours aller à l'essentiel, qui n'est pas si complexe finalement. Cela commence par la reconnaissance, par le Québec, des caractéristiques et des droits collectifs spécifiques de ses principales composantes: les nations autochtones, la minorité anglophone, les communautés culturelles, la majorité francophone. Nous travaillons à un Québec plus riche, plus démocratique, plus égalitaire, plus solidaire: un Québec qui contrôle sa destinée plutôt que de la subir. Pour nous, l'indépendance est devenue une condition nécessaire pour réaliser ces objectifs. Le temps est venu de nous définir sans permission.»





Le choix est clair: vivement l'indépendance!

Récupérer tous les pouvoirs

Par Thérèse Jean

L'indépendance du Québec? La souveraineté? Voilà deux questions qui ne suscitent plus d'inquiétude. Au contraire: la décision du 55e Congrès de la CSN semble en avoir soulagé plus d'un. Vivement l'indépendance! Tel est ce qui dégage des premiers colloques régionaux auxquels a participé, entre autres, Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN.

Que l'on soit de Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Mont-Laurier, Rouyn, Granby, Thetford Mines ou Montréal, l'avenir constitutionnel et politique du Québec ne fait pas l'objet de longs débats. Le choix est clair. Il est déjà fait. Aujourd'hui, ce qui préoccupe davantage les membres de la CSN, c'est la construction et la définition du projet social que doit comprendre un Québec souverain et indépendant. «Le premier constat que je tire de ces colloques, de mentionner Pierre Paquette, est le très grand sentiment de fierté des membres à l'endroit de la CSN. La fierté de porter une option claire, une démarche précise et inscrite dans le temps, ainsi que la fierté de participer à la construction d'un projet de société. Partout, la question nationale suscite un grand intérêt et on souhaite la prolonger dans des actions concrètes.»

En route depuis le 27 octobre dernier, ces colloques attirent une bonne participation de la part des groupes de femmes, des groupes populaires et communautaires, de représentants et représentantes de la CEQ. À Baie-Comeau et Sept-Iles, les Innu (Montagnais) se sont joints aux colloques, allant même jusqu'à souhaiter la traduction du matériel d'information déjà pro-



Pierre Paquette

duit par la CSN dans leur langue. «Un des mérites de ces colloques, soutient Pierre Paquette, est celui d'interpeller les groupes populaires et communautaires. Si ces derniers sont hésitants à se prononcer sur l'avenir constitutionnel du Québec par peur de perdre leurs subventions, en revanche ils ne craignent aucunement de définir le contenu social du Québec qu'ils désirent.»

Les débats sont marqués d'un très grand réalisme. «Partout, dit Pierre Paquette, on demeure profondément convaincu et conscient que le projet de société que nous portons à l'intérieur de la souveraineté du Québec ne se réalisera pas du seul fait que le Québec devienne indépendant. Pour ma part, je dis sur toutes les tribunes que l'indépendance n'est pas une chose acquise. Nous l'obtiendrons si nous réussissons à développer deux types de rapport de force: d'abord celui de la société québécoise face aux gouvernements du Québec et d'Ottawa, puis celui à l'intérieur de notre propre société, pour le projet social auquel nous aspirons.» ■

«La majeure partie des problèmes actuels du Québec dans le domaine de l'emploi dépend essentiellement de la confusion, du dédoublement, de l'incohérence et de l'inefficacité qui résultent de la multiplicité des interventions des deux niveaux de gouvernement en matière de main-d'oeuvre et de développement de l'emploi.

«Pour établir une véritable politique de plein emploi, le Québec doit nécessairement être le seul à détenir et exercer tous les pouvoirs en matière de formation professionnelle, de placement et de création d'emplois, de l'assurance-chômage, de l'immigration, de développement régional et local.»

Cette déclaration du Comité de parrainage du Forum pour l'emploi survient un an, jour pour jour, après la tenue de la rencontre historique qui avait rassemblé, en novembre 1989, 2,000 participants autour d'un objectif commun, celui du plein emploi. Le Comité de parrainage a profité de l'occasion pour rendre publique la position constitutionnelle présentée à la Commission Bélanger-Campeau.

Le Comité de parrainage, qui regroupe 26 membres provenant du milieu des affaires (à l'exception du Conseil du patronat qui a refusé d'en faire partie), du monde syndical, social, municipal, de l'éducation, etc, fait consensus sur la nécessité pour le Québec de rapatrier le maximum de pouvoirs dans des secteurs névralgiques afin de «faciliter le développement et la mise en oeuvre d'une politique d'emploi et de main d'oeuvre claire, dynamique, efficace et adaptée aux exigences du marché québécois et aux besoins des diverses régions du Québec.»

Pour les 26 membres du Comité de parrainage, l'urgence de définir et d'instaurer rapidement un cadre constitutionnel qui permette au Québec d'agir avec efficacité dans tous les domaines liés à l'emploi ne fait plus de doute. ■



Santé et services sociaux

La loi 160, un handicap pour la réforme

Par Luc Latraverse

Invité à expliquer le plaidoyer de la CSN face au gouvernement relativement à l'application de la loi 160, le président de la CSN, Gérald Larose, affirme: «En plus du fait que la loi 160 soit inacceptable, il faut ajouter qu'elle s'applique dans un secteur d'activité des plus sensibles, celui des services à la population et par surcroît, les services de santé et les services sociaux. C'est une agression violente à la motivation du personnel qui prodigue des soins ou un soutien nécessitant déjà énormément de dévouement.

«L'application de la loi 160, et en particulier son incidence sur l'ancienneté et sur l'organisation du travail, c'est le contraire d'une saine gestion. Or, le ministre Marc-Yvan Côté, ce n'est pas le président du Conseil du Trésor mais le ministre responsable de la qualité des services. Voilà pourquoi il doit mettre tout son poids afin de retirer la loi 160.»

Une réforme urgente

«D'autant plus que le régime de santé et de services sociaux a besoin d'une réforme urgente qui, tout en conservant les acquis fondamentaux de notre système actuel, universalité, accessibilité, gratuité et couverture pleine et entière, doit adapter le réseau pour le rendre plus apte à répondre à des besoins changeants et nouveaux. Pour réussir cette réforme, pour adapter l'organisation du travail, il faut mettre les travailleuses et les travailleurs du réseau à contribution afin de trouver une organisation du travail qui soit responsabilisante et valorisante.

«Or, la loi 160, c'est exacte-

ment le contraire d'une telle approche, c'est le mépris légalisé et institutionnalisé. Il faut la retirer car, comme les enquêtes que nous avons menées le démontrent, elle a déjà soulevé suffisamment de turbulence néfaste. Surtout, à la veille de l'introduction d'une réforme qui va modifier des paramètres, si on ne veut pas qu'elle amplifie cette turbulence, qu'elle engendre davantage de chaos, elle doit disparaître.»

Rapport au ministre

Norbert Rodrigue, nommé par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour enquêter sur le sujet, doit remettre son rapport ces jours-ci. *Nouvelles CSN* a colligé certains cas qui illustrent bien les retombées négatives de l'application de cette loi sur le personnel et les services du réseau.



Norbert Rodrigue Marc-Yvan Côté



Respect, équité et chaleur humaine? Allez-y voir!



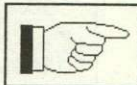
Comme il y a presque la moitié des personnes qui travaillent à temps partiel, dans le réseau, les pertes de postes, de remplacements et de plusieurs avantages qui sont reliés à l'ancienneté sont souvent dramatiques. Dans les 25 établissements retenus par la CSN pour les fins de l'enquête, il y a 27,800 membres et 12,700 personnes touchées par la perte d'ancienneté. Il s'agit de 75% des temps complet, 60% des temps partiel régulier et 40% des personnes sur la liste de rappel. Pour les personnes qui travaillent à temps partiel et qui ont mis plusieurs années pour acquérir leur ancienneté, la perte est plus difficile à prendre car elle est relativement plus coûteuse, vu qu'elles perdront des occasions d'accumuler plus rapidement de l'ancienneté pendant longtemps.

Au CH de Gatineau, une personne de la liste de rappel s'est vu couper de l'ancienneté parce qu'elle n'a pas téléphoné à l'employeur pendant la grève pour aller travailler. Pourtant, elle n'était pas à l'horaire. Ce fut le sort de deux autres personnes du Centre hospitalier Cook de Trois-Rivières. En plus, elles l'ont été parce qu'elles avaient travaillé en services essentiels.

Même les services essentiels

Dans son rapport remis à Norbert Rodrigue, l'enquêteur de la CSN dans ce dossier, Daniel Dion, note que dans certains établissements, des critères d'une extrême sévérité ont servi pour appliquer ces coupures. Pour ne pas être coupé, il fallait donner des services essentiels dans son département, sur son poste et sur son quart de travail. Quand ces conditions n'étaient pas toutes remplies, les gens ont été coupés, même s'ils avaient travaillé un quart complet. Mais ce n'est pas le cas dans tous les établissements.

Au centre d'accueil Edmond-Laurendeau, une dame a perdu une année



d'ancienneté parce qu'elle avait travaillé un quart de 7 heures et 25 minutes au lieu de 7 heures 50 minutes, en services essentiels.

Centre d'accueil La Sapinière

Au centre d'accueil La Sapinière, à East Angus, dans l'Estrie, le syndicat avait conclu une entente avec le Conseil des services essentiels pour donner 90% des services le jour et 100% la nuit, comme le stipule la loi 37. Toutes les personnes ont été coupées pour avoir fait du piquetage pendant quelques minutes, pendant leur heure de repas. Personne n'a fait plus de 15 à 45 minutes de moyens de pression. Les personnes travaillant de nuit n'en ont pas fait.

Perte d'ancienneté, perte d'emploi

Au centre d'accueil Villa Pabos, en Gaspésie, une personne de la liste de rappel qui avait plus d'un an

d'ancienneté a perdu un poste à temps partiel au profit d'une personne qui n'avait que 45 jours d'ancienneté. Une autre, dont le poste a été aboli, a perdu sa sécurité d'emploi avec son ancienneté. Lorsqu'un poste d'aide en alimentation a été affiché, elle a évité le chômage, très élevé dans la région, grâce au désistement d'une camarade de travail qui avait 6 ans d'ancienneté. De nombreux cas du genre sont signalés.

Au CH régional de la Mauricie, à Shawinigan, un poste de cuisinier a été aboli: c'est une personne ayant 7 ans d'ancienneté qui a écopé parce qu'elle s'est fait couper trois ans alors qu'une autre personne, qui était en congé pendant la grève et n'avait que quatre ans d'ancienneté, aurait dû être celle mise à pied. Le cuisinier a dû accepter un poste d'aide en alimentation, qui est moins bien payé.

Cinq personnes de la liste de rappel du centre d'accueil Saint-Thomas, dans Lanaudière, n'ont pratiquement pas travaillé depuis qu'elles ont perdu leur ancienneté, alors que des personnes qui étaient en probation les ont devancées sur la liste d'ancienneté.

CH Régina

Au centre hospitalier Régina, à Laflèche, il y avait 14 postes affichés avant la grève. Le 17 septembre 1989, l'employeur coupe l'ancienneté de tout le monde sans envoyer de lettres pour les en avvertir et il octroie ensuite les postes affichés en fonction de la nouvelle liste d'ancienneté.

Les primes et les vacances

Dans le réseau, plusieurs primes sont accordées en fonction de l'ancienneté. Il y a d'abord la prime d'ancienneté après 10 ans, que plu-

**Robert-Giffard
Horace
a le dos
large!**

À Robert-Giffard, le plus gros centre hospitalier du Québec, les bouleversements créés par la loi 160 ont provoqué un mécontentement que la direction alimente par sa lenteur à combler les postes qui sont affichés depuis novembre 1989. 2,234 personnes ont perdu 2,388 années et 240 jours d'ancienneté.

Laurent Gaudreault, président du syndicat de 2,500 membres: «L'employeur a été forcé par une décision arbitrale d'afficher les postes vacants qu'il comblait par la liste de rappel depuis plusieurs années. C'est en novembre 1989 que les postes ont été affichés. Mais ils auraient dû l'être bien avant si l'employeur s'était conformé à la convention collective. Donc, les nominations sont faites en vertu de la nouvelle liste d'ancienneté qui découle des coupures de la loi 160. Il y a eu plus de 35,000 applications dans le cadre des moyens de pres-

sion contre la loi. Ce qui choque le plus, c'est que les postes étaient vacants avant l'application de la loi 160 et que des personnes sont pénalisées.»

La grogne monte

«Les nominations se font au compte-gouttes. Mais pour ajouter à l'odieux de la perte d'ancienneté, voilà que l'employeur refuse de déplacer les gens qui sont nommés sur leurs nouveaux postes. Il veut faire tout cela d'un coup. Quand? Il ne le dit pas. Les personnes qui ont obtenu des postes qui sont mieux rémunérés ne peuvent donc pas jouir de leur nouveau salaire.

«Le seul avantage que nous avons, comparativement à d'autres institutions du réseau, c'est qu'à cause de l'entente sur la désinstitutionnalisation des établissements psychiatriques, nous ne sommes pas affectés au niveau de la sécurité d'emploi. Sauf que l'employeur vient de nous annoncer une trentaine de coupures de postes et la transformation

d'une dizaine de postes à temps complet, dans le personnel qui s'occupe des cuisinettes dans les départements (les aides de service). Il veut faire faire le travail par 20 personnes à temps partiel, à raison de 20 heures par semaine (5 jours de 4 heures). Non seulement cela réduirait-il leur temps de travail, mais ces personnes à temps partiel ne pourraient être disponibles sur d'autres titres d'emploi, vu qu'elles travailleraient tous les jours. Pourtant, c'est le contraire qu'on est supposé négocier sous peu, selon l'entente obtenue à la dernière négociation provinciale sur la reconversion des heures et qui doit transformer les postes à temps partiel en postes à temps complet.

«La grogne monte et les gens commencent à être impatients. Il faudra bientôt envisager des moyens de pression pour faire avancer les choses. L'employeur met la lenteur sur le dos d'Horace, l'ordinateur fabriqué en Ontario, qui traite les données concernant le personnel. C'est une façon de se défilier. Horace, lui, ne peut pas parler.» ■

Laurent Gaudreault



sieurs personnes ont ainsi perdue. Certains établissements ont coupé les primes, d'autres pas. Dans les équipes soignantes, le gouvernement a imposé la prime de nuit et celle de soir, en pourcentages différents selon l'ancienneté, soit de 11% jusqu'à 14%. Ces primes sont convertibles en journées de congé additionnelles. Il y a donc des personnes qui, en perdant de l'ancienneté, sont passées de 14% à 12%. Cela équivaut à 4 jours de congés perdus. Pour celles qui passent de 12% à 11%, c'est l'équivalent d'une journée et un quart de congé perdue.

Démotivation et détérioration du climat de travail

Mais au-delà des effets directs de l'application de la loi 160 sur les individus, c'est le climat de travail qui s'en ressent; la motivation des travailleuses et des travailleurs du

réseau a été minée. L'enquête menée par la CSN note que plusieurs syndicats, qui avaient des activités sociales importantes, ont cessé leur implication par révolte contre l'attitude des patrons.

Au CH régional de la Mauricie et à celui de la Haute Côte-Nord, où des études ont été commandées par les conseils d'administration auprès de firmes de consultants extérieures, elles identifient la détérioration du climat de travail et la perte de motivation du personnel.

Voici un extrait du rapport de l'enquête au CH de la Haute Côte-Nord: «Il faut évidemment souligner que le climat de travail s'est particulièrement détérioré depuis la grève et l'après-grève de l'automne 1989. À ce sujet, les employé-es du centre demeurent convaincus que la direction de l'établissement a joué un rôle de leader régional par l'appli-

tion rapide des sanctions matraques prévues par la loi 160.»

Suite au rapport d'une firme soumise en 1986, au CH régional de la Mauricie, l'employeur a mis en place un plan de redressement pour améliorer le climat qui reposait sur trois valeurs: le respect, l'équité et la chaleur humaine. Il y existait un important comité social et une forte participation aux activités comme la fête de Noël, le rallye automobile. Il y avait aussi une brigade d'incendie volontaire et des codes d'appel pour inviter les gens sur une base bénévole à venir au secours des autres lorsqu'il y a surcharge de travail. Tout cela a cessé après les coupures d'ancienneté. À Noël, au lieu du party habituel, les syndiqués ont invité le directeur-général à venir expliquer ce que signifient les mots: respect, équité et chaleur humaine. Il a refusé l'invitation. ■



Un contrat de solidarité

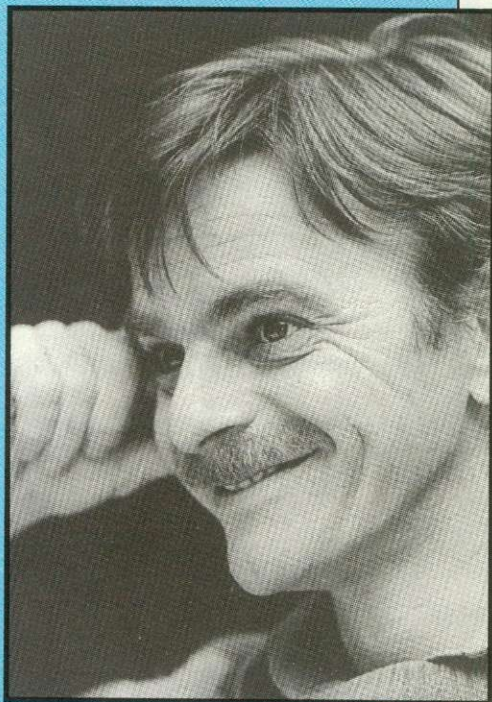
Pour les professionnel-les de l'Outaouais, l'application de la loi 160, c'est la démonstration du peu de souci du gouvernement et des employeurs de donner de bons services. «Dans deux établissements, raconte Jean-Roger Beaudoin, président du syndicat des professionnelles des services sociaux de l'Outaouais, l'employeur a refusé de laisser entrer les personnes que nous avions affectées aux services essentiels, durant la grève. On nous menaçait de faire venir la police pour les expulser. Nous leur avons répliqué qu'on appellerait les journalistes pour montrer leur geste; ils ont cédé. On a déposé des plaintes à ce sujet aux conseils d'administration des deux CLSC en question, parce que l'employeur offrait moins de services en période estivale que nous l'avions fait durant la grève.»

Protéger les personnes à statut précaire

Pendant la grève de septembre 1989, le syndicat des professionnel-les des services sociaux de l'Outaouais a affecté les personnes ayant le moins d'ancienneté pour assumer les services essentiels, autant que cela était possible, afin de les protéger. Or, plusieurs membres qui avaient trois ou quatre ans d'ancienneté qui ont fait la grève ont perdu leur sécurité d'emploi avec leur coupure d'ancienneté (moins de deux ans).

Un contrat de solidarité

Le syndicat a envoyé un contrat de solidarité à chaque membre. Toutes et tous, sans exception, l'ont signé, en s'engageant à respecter la liste d'ancienneté établie avant l'application de la loi 160. Les copies de tous les contrats signés ont été remises à tous les membres. «Depuis un an, tout le monde a respecté l'ancienne liste même si l'employeur a affiché une vingtaine de postes avec sa liste», précise Jean-Roger Beaudoin. «Il y a même une personne qui a refusé un poste tout en sachant qu'elle terminait son assignation temporaire trois semaines plus tard. Elle est actuellement en chômage. Chaque membre du syndicat lui a envoyé une lettre de reconnaissance pour son geste de solidarité. Au CLSC Les Draveurs, nous avons conclu une entente pour éviter toutes les chaînes de supplantation alors qu'il y avait une réorganisation qui visait neuf personnes. Les gens se tiennent, mais



Jean-Roger Beaudoin

le prix à payer est énorme. Les gens sont profondément insultés car il faudrait, selon l'approche patronale, se foutre des services à la clientèle, aux jeunes en difficulté, aux personnes démunies ou encore aux personnes âgées qui ont besoin de services à domicile. Quant tu es illégal de toute façon, que la colère est retenue en dedans, ça peut éclater à n'importe quel moment.»

«En fait, la loi 160, ce n'est pas pour protéger la population pendant la grève mais pour abattre les syndicats avant la réforme de la santé.» ■

Un projet de société pour le Québec rural

Pourquoi pas nous?

Par Lucie Laurin

À 62 ans et supposément retraité, Gilles Roy ne peut demeurer froid lorsqu'il est question de développement rural. Il en a fait la cause de sa vie: «En Europe, on parle de renversement du processus d'urbanisation, de revitalisation du milieu rural. Pendant ce temps, ici, nous en sommes encore aux discours de 1970 et aux

thèses d'André Raynaud. On a la preuve de l'échec de ces thèses, mais on continue quand même! s'exclame-t-il. À la CEE et à l'OCDE, il est question de mettre l'accent sur le rural, de rationaliser en décentralisant. Pourquoi pas nous?»

Cest à l'époque du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ), de triste mémoire, que remonte l'implication de Gilles Roy dans la lutte à la marginalisation des régions éloignées. Se basant sur des études de l'économiste libéral André Raynaud, le BAEQ recommandait la fermeture des localités éloignées ayant du mal à survivre, que nos savants technocrates jugeaient «économiquement non rentables et socialement non viables». Gilles Roy, formé à la prêtrise à Rimouski, fut délégué par l'évêque au Comité interministériel des

paroisses marginales: «C'est quand même incroyable qu'on ait pu un jour mettre sur papier l'hypothèse de déplacer 64,456 personnes et fermer 91 localités! déclare-t-il. Ce sont des projets à la Ceauscescu. À l'époque, la question de l'impact social des recommandations du BAEQ ne se posait pas encore pour les autorités religieuses. Mais moi, je m'interrogeais sérieusement sur les promesses faites à ces gens qu'on voulait déraciner...»

En principe, la fermeture d'une localité devait être volontaire et recueillir le consentement de 85% de la population. «Les premières

expériences de fermeture ont commencé en 1970; il était alors question de dix localités. Neuf ont accepté, mais les dix ont été fermées.

«La population n'a pas tardé à réagir. Les gens se rendaient compte qu'ils avaient été trompés. Ils se retrouvaient bien plus démunis qu'auparavant. Ils avaient toujours leurs prestations de



BS, mais plus de jardin, plus de possibilité de chasser et de pêcher, entassés dans des HLM en ville où on entend péter le voisin...»

Une question de dignité

«En apprenant que leur localité était condamnée, les habitants laissaient tout à l'abandon, ils n'entretenaient plus rien. Par ailleurs, la moindre ville cherchait des subventions aux HLM pour attirer chez elle les gens de l'arrière-pays.» Il fallait arrêter cette décadence accélérée. C'est ainsi que sont nées Opération Dignité I, II et III: «Plutôt qu'écouter les discours misérabilistes, examinons le potentiel de notre région et prenons-nous en mains: c'était ça, l'esprit d'Opération Dignité», explique Gilles Roy.

Curé aux Méchins et fraîchement diplômé en animation sociale de Lille, ce dernier a mis en marche Opération Dignité III regroupant, contrairement aux deux premières, non plus des travailleurs forestiers, mais des pêcheurs côtiers. «Nous avons créé une coopérative de pêcheurs et un centre de débarquement aux Méchins, déclare-t-il. Les pêcheurs n'arrivaient pas à vendre leur poisson: ils manquaient d'outils de commercialisation. Nous avons réussi à obtenir un contrat qui a fait augmenter le prix de la morue de 3¢ à 8¢ la livre; la situation des pêcheurs s'est nettement améliorée.»

L'expérience du JAL

Après avoir, selon son expression, «brassé beaucoup de choses» aux Méchins, Gilles Roy quitte la prêtrise et se marie. L'accalmie est de courte durée. Il est bientôt approché par la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval pour prendre la responsabilité d'un projet de développement regroupant, sous le nom de JAL, quatre municipalités du Témiscouata: Saint-Just, Lots renversés, Auclair et Lejeune. Une nouvelle fonction qui lui permet d'utiliser toute sa compétence: car, outre sa formation en théologie et en animation sociale, Gilles Roy est également diplômé en agronomie de l'Université Laval.

Sous sa coordination, des projets communautaires voient le jour, précédés et accompagnés d'une formation des participant-es, qu'assure une équipe d'encadrement: «Nous utilisons une nouvelle approche d'éducation des adultes: les formateurs allaient sur le terrain faire la formation des gens, reprend Gilles Roy. Sur une population de 2000 personnes, nous avons ainsi formé en un mois 220 hommes et femmes de 16 à 80 ans, travailleurs forestiers ou assistés sociaux. Notre objectif était de les amener à prendre conscience de leur milieu, de ses ressources, et à lancer des projets. Ce fut un mois de bouillonnement d'idées, dont sont sortis tous les projets du coin. C'est ce qui a permis

au milieu de survivre.»

Des projets viables

Un projet de groupement forestier, ayant pour objectif l'aménagement et la transformation de la forêt et, par là, la consolidation des emplois menacés, a particulièrement bien réussi. Un autre projet, la culture de pommes de terre de semence, est devenu l'entreprise la plus importante en son genre au Québec; elle a même gagné, l'an dernier, la médaille de bronze du mérite agricole. Enfin, un projet d'érablière a donné naissance à une industrie de 32000 entailles, l'une des plus grosses au Québec.

«En voyant notre projet d'érablière, des fonctionnaires nous disaient: "Jamais vous ne réussirez!". D'autres parlaient de fermer des localités du Témis. Certains projets, qui ont échoué, auraient pu marcher avec un appui gouvernemental. De toutes façons, le taux de succès des projets du JAL se compare avantageusement à l'entreprise privée.

«Ces succès ont eu un effet d'entraînement, poursuit Gilles Roy. Le système téléphonique a été modernisé,



ainsi que le réseau routier; les maisons ont été renouvelées.»

Reproduire le JAL

Gilles Roy rêve que soit reproduite ailleurs l'expérience du JAL. Depuis qu'il a laissé son poste, en 1976, il a complété, à l'Université du Québec à Rimouski, une maîtrise en développement régional, dont il travaille présentement à actualiser le mémoire — ayant pour titre *Animation sociale et formation dans une expérience de développement régional intégré: le JAL* — pour des fins de publication: «*Je veux identifier ce qui a fonctionné et ce qui a échoué à stabiliser la population, car l'exode des jeunes se poursuit.*»

Après avoir assumé différentes responsabilités au Centre de services sociaux du Bas Saint-Laurent, au Conseil régional de développement, au CEGEP de Rimouski, Gilles Roy a enfin pris sa retraite il y a trois ans, complètement vidé par toutes ces batailles contre les technocrates: «*Quand on essaie d'implanter des formules révolutionnaires de développement intégré des ressources, ce n'est jamais gagné d'avance!*»

Le pari du développement

À l'automne 1988, Gilles Roy a participé à un colloque, tenu à l'Université du Québec à Rimouski, sur les villages ruraux menacés et le pari du développement rural. Un comité du suivi du colloque a été créé — dont il était, on s'en doute. Afin de connaître les désirs et

besoins de la population, le comité a distribué un questionnaire et effectué une tournée des régions de l'est du Québec; un bulletin d'information a été diffusé sous le nom d'*Action rurale*. Pour répondre au besoin de gestes concrets manifesté par le milieu, la Coalition urgence rurale a été créée, qui a organisé une manifestation le 10 juin dernier, à Rimouski, visant à conscientiser et mobiliser la population autour de la survie des villages: 1500 personnes y étaient.

Un projet de société rurale

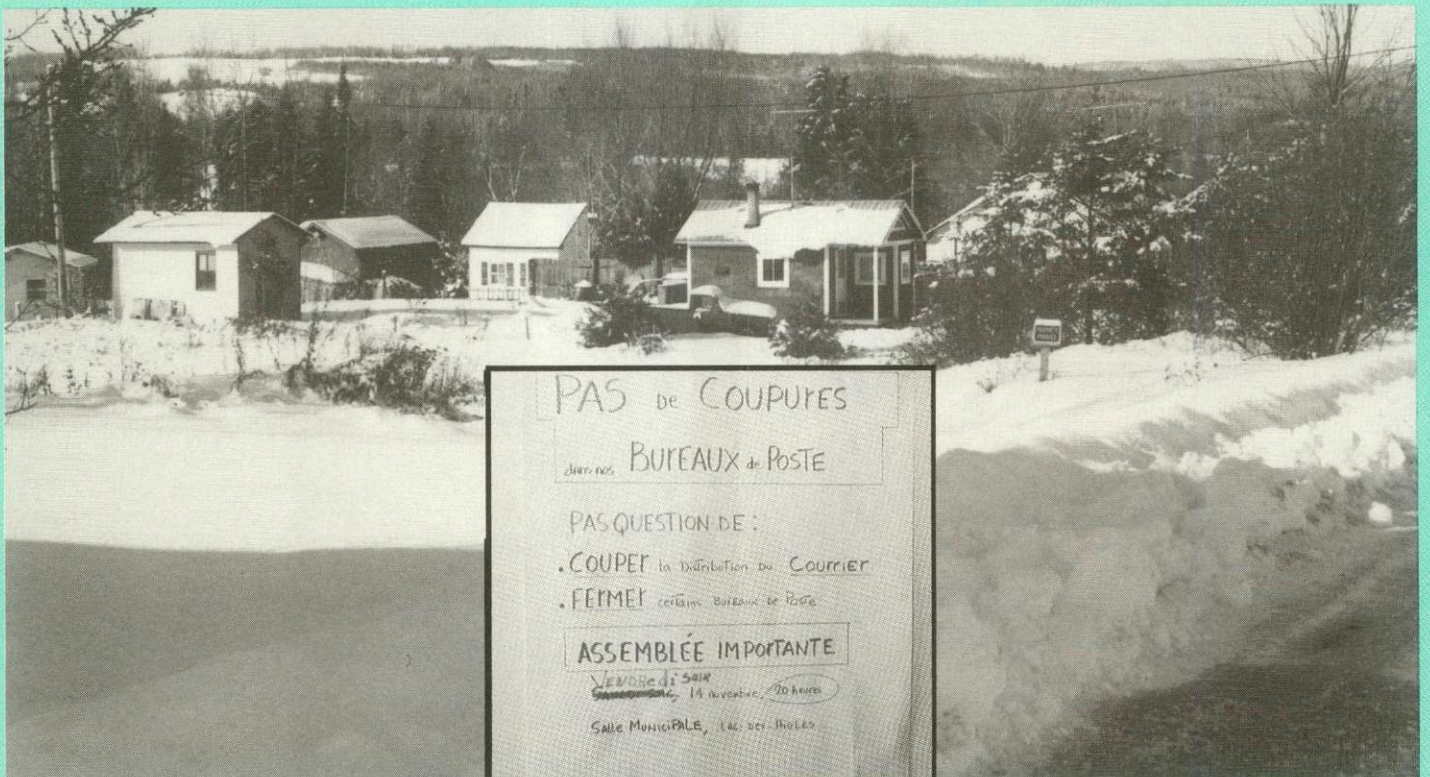
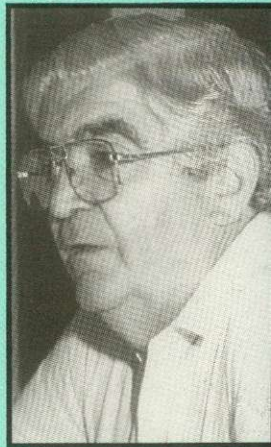
Gilles Roy, lui, n'y était pas: il assistait, en France, à un colloque sur l'avenir de l'agriculture, suivi d'un colloque sur la dimension humaine du développement local au Maroc. Il en est revenu stimulé et déterminé: «*On ne doit plus parler de développement régional, qui est industriel et urbain, mais plutôt de développement rural. Le milieu rural a tout ce qu'il faut pour vivre convenablement et honorablement. Mais arrêtons de le vider!*» À cette fin, la Coalition urgence rurale a préparé un *Projet d'économie et de société rurale pour l'est du Québec*, reposant sur des principes d'appropriation du territoire par les gens du milieu, de plan de développement original, global, durable et intégré — «*les dimensions humaine, sociale et culturelle sont indissociables de la dimension économique; autrement, on fait du sous-développement en accentuant l'écart entre les régions et les sous-régions*», déclare Gilles Roy — , qui

imagine une politique d'emploi stable et valorisant, met en valeur la culture, l'identité et l'initiative rurales, et permet le redéploiement de certains services et fonctions — «*il faut maintenir ou retourner ces services au milieu rural*, explique-t-il; *actuellement, les campagnes paient pour les villes!*» Ce projet de société, qui fait l'objet présentement d'une large consultation, devrait déboucher sur un plan d'action au début de l'année 1991.

Une démocratie de participation

Reste la partie politique. «*Nous aurons à mener une bataille politique, particulièrement importante au moment où se discute l'avenir du pays*, reprend Gilles Roy. *Le devenir du Québec est aussi celui de ses régions! Les ressources du milieu rural doivent être exploitées par et pour le milieu, et non par et pour les compagnies.*

«*Lorsque nous dérangeons trop, les élus nous disent que nous ne représentons personne. Mais une démocratie qui se réduit à la représentation n'est qu'une élection; il faut aussi une démocratie de participation. Car notre meilleure ressource, c'est la ressource humaine. Celle-là, elle est inépuisable. Ça m'épate toujours.*» ■



PAS de COUPURES
dans nos BUREAUX de POSTE

PAS QUESTION DE :
• COUPER la distribution du COURRIER
• FERMER certains BUREAUX de POSTE

ASSEMBLÉE IMPORTANTE
Vendredi 14 novembre, 20 heures
Salle MunicipALE, 140, rue des BOULES

OPÉRATION DIGNITÉ II
" Pour la survie de nos villages "

Un autre visage du Mouvement Desjardins

Le Mouvement Desjardins, on le sait, a bonne presse en général et bonne image dans les milieux d'affaires québécois. C'est toute fois une toute autre histoire chez ses employées, semble-t-il.

Et pour cause!

Une caissière y gagne \$302 par semaine à l'embauche et \$405... dix ans plus tard!

Les femmes y comptent pour 98% de la main-d'oeuvre, dont 62% sont caissières, mais 90% des cadres sont des hommes.

Depuis un an et demi, c'est au rythme de plus d'une caisse par mois qu'elles se syndiquent à la CSN et sa Fédération du commerce: elles sont maintenant 148 alors qu'elles étaient 125 à l'époque.

«La mentalité paternaliste de Desjardins compte pour beaucoup

dans ce phénomène, estime la présidente de la fédération Lise Poulin. Le gros problème, c'est la politique salariale du Mouvement Desjardins. Nous n'avons jamais véritablement négocié cette politique, nous nous

la sommes toujours fait imposer. Or, celle-ci a deux défauts majeurs: un trop grand nombre d'échelons pour atteindre le sommet de l'échelle, et la négation du principe de la réduction des écarts.»

C'est ainsi que les 70

syndiqué-es de la Caisse de Brossard sont en grève depuis juin dernier, principalement sur cette question de la réduction du nombre d'échelons.

«Par ailleurs, signale Lise Poulin, on voit poindre dans le Mouvement Desjardins une volonté d'accorder les augmentations au mérite, comme le propose l'employeur en ce moment sur la Côte Nord.»

On s'en doute, les employées des caisses un peu partout à travers le Québec ont parfois l'occasion, à travers l'exécution de leurs tâches, de se parler de leurs conditions de travail. Ces choses-là se savent et incitent les non syndiquées à se protéger. «Les 43 caisses du Saguenay-Lac-Saint-Jean viennent de terminer leurs négociations et ont obtenu de bons résultats, expli-

que la vice-présidente Jacqueline Sanscartier de la FC. Il y a toujours une vague de syndicalisation plus forte après de tels événements.»

C'est ainsi que depuis août dernier seulement, des syndicats ont déposé des requêtes en accréditation, ou l'ont reçue, dans les caisses de Saint-Joseph de Hull, Sainte-Marcelle, Bellerive, Ferme-Neuve et Sainte-Claire d'Assise. Ils regroupent au total quelque 270 personnes.

Bienvenue à la CSN! □

Bienvenue!

Les 50 employé-es du chic club privé Saint-Denis, à Montréal, ont reçu leur certificat d'accréditation dans le courant du mois d'août.

À la même époque, les 80 travailleurs et travailleuses du Restaurant Tracy, dans la ville du même nom, ont fait le nécessaire pour obtenir le même résultat.

En septembre, c'est le syndicat des Produits forestiers Malette (75 membres), dans la région de Québec, qui s'est vu officiellement reconnaître par le ministère du Travail.

Enfin, signalons le dépôt d'une requête en accréditation, en octobre, par les 80 infirmières et infirmières-auxiliaires du centre d'accueil Désy, dans la région de Lanaudière, et celui d'une autre requête, par le syndicat général de l'endroit, pour représenter les 20 infirmières du centre d'accueil Domaine Sapinière, en Estrie. □



Centraide

Ligne Tel-Don: 1 800 267-5555

Outils de paix, Nicaragua 1990

Différents organismes québécois, dont la CSN, participent pour une sixième année consécutive à la campagne «Outils de paix» pour le peuple nicaraguayen.

Chaque année, «Outils de paix» fait une collecte de matériel et d'argent pour répondre aux besoins les plus urgents des organisations populaires et syndicales du Nicaragua. Cette année, la campagne servira entre autres aux groupes suivants: l'Association des travailleurs de la campagne (ATC), qui ont besoin de bottes de caoutchouc, pelles,

haches, sarcloirs, pioches, scies, etc; la Cen-



trale sandiniste des travailleurs (CST), pour y distribuer des casques et gants pour la soudure, des masques protecteurs, des lunettes protectrices, etc; l'Association nationale des enseignantes nicaraguayennes (ANDEN), qui a besoin de cahiers de notes, crayons, craies, etc; aux travailleurs de la santé (FETSALUD), qui travaillent activement à réduire la mortalité infantile par des campagnes de vaccination et d'éducation sanitaire, et à diverses autres organisations populaires.

Cette campagne, mise sur pied sous le

g o u v e r n e m e n t sandiniste, s'avère toujours nécessaire. La guerre de la Contra financée par les États-Unis et le blocus économique ont mis l'économie nicaraguayenne à terre.

Pour les organisateurs de cette campagne, la victoire de l'UNO aux dernières élections n'a pas réglé la crise économique et sociale que connaît le Nicaragua. À leurs yeux, d'importantes réalisations de la révolution sandiniste sont menacées, telle la réforme agraire.

Dans ce contexte, cette population et les organismes qui oeuvrent

auprès d'elle ont besoin de ce support financier et matériel pour améliorer les conditions de vie et de travail du peuple nicaraguayen.

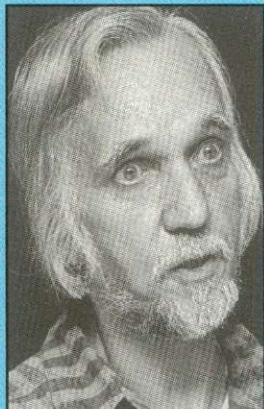
Pour donner à la campagne «Outils de paix», il s'agit de contacter votre Conseil central. Si, dans votre région, le Conseil central ne participe pas directement à cette campagne, vous pouvez vous adresser au bureau provincial de la campagne: 420 St-Paul Est, Montréal, H2Y 1H4, (514) 288-0210. □

Dans le secteur privé
Vague d'affiliation à la FNEEQ-CSN

Depuis quelques mois, il y a trois nouveaux syndicats d'enseignantes et d'enseignants d'établissements privés d'éducation qui ont joint les rangs de la FNEEQ-CSN. D'autres seraient en voie de les imiter.

Collège Stanislas

La centaine d'enseignantes et enseignants du collège Stanislas, une vieille maison d'enseignement d'Outremont qui s'apparente au lycée français ont obtenu leur affiliation à la FNEEQ, suite à un référendum tenu en juin. Le collège Stanislas a pour mission de diffuser la culture française par le biais de l'enseignement et plusieurs professeur-es sont détachés du ministère français de l'Éducation



Charles Thurber
nationale.

Le président du syndicat, monsieur Charles Thurber, explique la démarche qui les a menés à la CSN: «Nous nous sommes d'abord constitués en association professionnelle, il y a plusieurs années. Puis, nous avons réalisé que ce type de regroupement ne répondait plus aux exigences de la défense de nos droits. Au printemps dernier, nous

avons formé un syndicat au sens du Code du travail et obtenu notre accréditation. Mais encore là, nous avons besoin des ressources et de l'expertise d'une organisation syndicale solide qui correspondent aux impératifs de notre profession et de notre situation. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN) nous est apparue après enquête comme celle qui pouvait le mieux nous satisfaire.»

23 syndicats

L'arrivée de deux autres syndicats du privé, le pensionnat de Compton (30 membres) et l'Atelier de musique de Jonquière (35 membres), porte à 23 le nombre de syndicats du regroupement privé de la FNEEQ. □

nouvelle «selon laquelle» tel syndicat...

Les mots «inventaire» et «stock» sont des mots français. Toutefois, ce sont des anglicismes lorsque «inventaire» est pris au sens de «stock»: marchandises en magasin; et lorsque «stock» est pris au sens d'actions dans le domaine boursier.

•••

Corrigez les expressions: a) ouvrir la ligne; b) fermer la ligne; c) être sur la ligne; d) couper la ligne. Réponse: a) décrocher; b) raccrocher; c) être à l'écoute, occuper la ligne; d) couper, intercepter la communication. □

UQAM
Un changement radical

C'est à 91% que les chargé-es de cours de l'Université du Québec à Montréal ont ratifié l'entente de principe qui leur accorde plusieurs mesures d'intégration à la communauté universitaire, leur principale priorité dans la négociation qui vient de se conclure.

Pour Marie-Claire Chouinard, présidente du SCCUQ, «c'est un résultat de négociation qui marque un changement d'attitude radical de l'administration de l'université envers les chargé-es de cours. Nous avons obtenu des mesures d'intégration à toutes les instances universitaires, avec participation rémunérée. Nous participerons également aux projets pédagogiques et un fonds de \$650,000 y sera consacré pendant la durée de la convention collective. En plus du perfectionnement, nous avons obtenu l'équivalent de 66 charges de cours, à la fin de la convention, pour fins de mise à jour. Ces améliorations représentent 10% de la



Marie-Claire Chouinard

masse salariale qui, elle, a été majorée de 16% sur trois ans.

«Le dossier des personnes qui faisaient de la supervision de stages a débouché sur un budget de \$100,000, alors qu'il n'y avait aucune ressource à cet égard auparavant. Enfin, ce qui revalorise grandement notre statut, l'évaluation des chargé-es de cours, qui se faisait sur plainte, se fera désormais de façon formative et des ressources seront consacrées à l'amélioration de leur enseignement.» □

Comment dire?

Il n'est pas rare, quand un nouvel instrument de travail envahit nos lieux de travail, qu'un nouveau vocabulaire se construit autour dudit appareil. Le «fax» en est un très bon exemple. La contagion s'est emparée de tous et nous «faxons» nos documents. Le phénomène ayant pris rapidement de l'ampleur, l'Office de la langue française en traitait dans une de ses chroniques publiées dans le journal *La Presse*. Le «fax» est un télécopieur et le document télécopié est une télécopie.

•••

Combien de fois entendons-nous ceci:

«Mon assurance comporte un déductible de \$500»? En français, le mot déductible est un adjectif et non un nom. Il signifie «pouvant être déduit». Dans cette phrase, le mot déductible est un anglicisme. En anglais, «deductible» est la part d'un dommage assumée par l'assuré. La forme correcte en français est: «Mon assurance comporte une franchise de \$500.»

•••

Si quelqu'un vous dit qu'il a lu, dans *Nouvelles CSN*, une «nouvelle à l'effet que» tel syndicat..., dites-lui qu'il a lu une nouvelle «voulant que» tel syndicat... ou encore une

Un honneur pour Marcel Pepin

Marcel Pepin, qui a présidé la CSN de 1965 à 1976, s'est vu décerner par l'Université Laval de Québec la médaille Georges-Henri-Lévesque. La cérémonie a eu lieu le 10 novembre. C'était la deuxième fois que cette médaille était attribuée. Elle l'avait été l'année dernière à M. Guy Coulombe. Faisant l'éloge de Marcel Pepin, le doyen de la faculté des sciences sociales, M. Jean-Paul Montminy, a salué en lui une «grande figure du Québec social et un véritable démocrate qui ne s'était jamais contenté de la démocratie formelle.» Marcel Pepin fut parmi les premiers diplômés du Père Lévesque à la fin des années quarante.

Entente à Demix Laval

Les 75 membres du Syndicat des travailleurs de Demix, une filiale de Ciment St-Laurent qui exploite une carrière et une cimenterie à Laval, ont voté dans une proportion de 85% en faveur d'une entente de principe intervenue plus tôt entre leurs représentants et ceux de l'employeur.

L'entente prévoit des hausses salariales de \$0,70, \$0,75 et \$0,85 l'heure pour les trois années de la convention collective. Au terme de cette convention, le salaire horaire moyen sera de \$18,30.

Au plan normatif, les travailleurs de Demix ont, entre autres, obtenu la possibilité de bénéficier d'une formation adéquate lors de l'attribution de postes, dans l'éventualité où une telle formation est nécessaire pour accomplir le travail. Ainsi, avant que l'employeur ne puisse embaucher du personnel de l'extérieur, il devra d'abord l'offrir aux travailleurs de l'usine.

Par ailleurs, l'entente a pour effet de raffermir les articles concernant la priorité d'embauche, obtenus lors de négociations antérieures, selon lesquels tout travailleur mis à pied définitivement détient un droit prioritaire d'embauche sur tout nouvel employé dans un autre établissement de l'employeur régi par une convention collective. Ces articles permettent en outre aux travailleurs concernés de conserver leur ancienneté pour fins de calcul de vacances. □

Louis-H.-Lafontaine

Non à la réduction des services aux personnes âgées

Les employés de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine s'opposent à la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'administration de l'établissement de vouloir ramener le programme de centre d'accueil et d'hébergement psychiatrique à un simple statut de centre d'accueil pour personnes âgées. Ce transfert administratif est prévu pour le premier avril 1991.

« Cette décision évacue totalement la dimension de la problématique psychiatrique dont est affectée cette clientèle qui demande de plus en plus de soins. Le programme ac-

tuel touche 450 personnes, dont les deux tiers ont déjà des diagnostics psychiatriques, mais l'administration déclare maintenant que seulement 50 patients souffrent de maladies telle la schizophrénie ou encore la démence sénile.

« Il va sans dire que les bénéficiaires vont faire les frais de ce transfert administratif. En devenant un centre d'accueil régulier, les services ne seront plus les mêmes. Dans les faits, cette clientèle recevra insuffisamment de services spécialisés, tels que l'ergothérapie, la physiothérapie, le service de psychologie et le service de psychiatrie qu'ils ont actuellement », expliquent les représen-

tants syndicaux.

« D'autres centres d'accueil à vocation psychiatrique, tel celui de P.J. Trieste, changent aussi de vocation et on procède actuellement à reloger, dans des ressources encore inconnues, la clientèle ayant un vécu psychiatrique.

« Alors que les besoins sont là, les ressources, elles, ne cessent de diminuer. Dans un tel contexte, nous nous opposons fermement au détachement administratif du programme de centre d'accueil et d'hébergement psychiatrique de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine et à l'abolition des 47 lits qu'il suppose », ont conclu les représentants syndicaux. □

Une session en santé-sécurité pour les infirmières

Les 6, 7 et 8 novembre derniers, une vingtaine d'infirmières membres de la FAS ont participé à une session de formation en santé-sécurité spécifique aux problèmes reliés à leur travail. Cela s'inscrit dans le choix de cette fédération d'axer la formation en fonction des besoins des différents groupes qui la composent. Les participantes à cette session étaient fort satisfaites. Comme nous l'ont souligné deux d'entre elles, Rachel Monast et Lyne Lecours, « cette session nous a permis d'échanger, à partir de nos expériences, sur les problè-



Rachel Monast et Lyne Lecours.

mes que nous rencontrons quotidiennement dans notre travail et de partager ou de chercher ensemble les solutions à ces situations. Nous ne reconnaissons pas toujours les situations dangereuses tellement elles font partie de notre envi-

ronnement, que ce soit seulement avec les médicaments et les contaminants qui nous entourent. Cette session nous a sensibilisées aux problèmes et cela nous aidera dans notre démarche de prévention. » □

Au Théâtre-Félix Leclerc

Demi-tarif pour les membres de la CSN

Après trois années de long silence, le Théâtre Félix-Leclerc reprend vie avec, en prime, une bonne nouvelle pour les membres de la CSN. Ceux-ci pourront, sur présentation d'une pièce attestant leur appartenance à la CSN, bénéficier en tout temps d'un demi-tarif sur le spectacle *Haut parleur*, mettant en vedette Jacques Antonin, jusqu'au 30 novembre. Un spectacle destiné à la défense de la langue française.

Cette réouverture, c'est en même temps un appel au secours. On veut que le Théâtre

Félix-Leclerc redevenue ce lieu bouillant d'expression culturelle comme au temps des plus belles années du Patriote. Le consortium privé qui en est propriétaire a accepté de prêter les lieux aux productions Chaud'art jusqu'au 30 novembre pour produire le spectacle *Haut parleur* auquel une vingtaine d'artistes, dont Pierre Calvé, Georges D'Or, Lucille Dumont, Marc Gélinas, Daniel Lavoie, Renée Claude, Sylvain Lelièvre, Robert Leroux, Claude Gauthier, ont collaboré. □

Survivre à la dette

Pour un habitant de favela, à Rio, ou pour un modeste agriculteur des Philippines, que signifie le chiffre astronomique de 1400 milliards de dollars — montant de la dette extérieure des pays du tiers-monde? Rien, sans doute. Les bilans, c'est l'affaire des banquiers et des gouvernements, ces coquins habitués aux palaces qu'ils financent à même la sueur des autres!

Nouvelles CSN a demandé à trois latino-américains, au terme d'un colloque tenu les 19, 20 et 21 octobre au Cégep de Maison-

l'absence de «vie décente» résultant d'une exploitation des ressources au détriment des populations. Miguel Ceara Hatton, rattaché à un institut de recherche sur les Caraïbes, constate que son pays, la République Dominicaine, est en bien piètre état et que ce ne sont pas des escarmouches qui viendront à bout de l'attaque massive menée par le néo-libéralisme.

L'un des effets pervers du capitalisme au Brésil, estime Miranda, c'est que «l'on ne produit pas des choses pour que les gens les achètent», mais plutôt pour satisfaire le besoin en devises par le biais des exportations.

médicaments, comme en Bolivie, pas surprenant que l'on manque de pénicilline... D'une vaste étude de l'Organisation pan-américaine de la santé, elle fait ressortir les chiffres sur la malnutrition, conséquence de la paupérisation. En 1984, sur mille enfants boliviens de moins de 5 ans, 65 mouraient des conséquences de la sous-alimentation. Deux ans plus tard, la proportion grimpeait à 75/1000. Elle attire l'attention sur les zones franches qui se disent propres,

exportent ces usines de confection ou d'assemblage.

M. Ceara observe la même situation dans son pays, où la richesse traditionnelle, le sucre, procure de moins en moins de revenus alors qu'augmentent les revenus en provenance de l'industrie du tourisme et des zones franches. Dans le secteur de l'alimentation, compte tenu de la valeur de la gourde haïtienne, les producteurs délaissent le marché domestique pour celui d'Haïti. Plutôt que d'apporter des réformes, le président actuel de la République Dominicaine, Joaquín Balaguer, agit comme un mégalomane déconnecté de la réalité, consacrant \$1 million à un aquarium et des sommes colossales à un monument dédié à Christophe Colomb. «La République Dominicaine est un pays à la dérive», ajoute M. Ceara; nous manquons d'essence, et les dirigeants de la Compagnie dominicaine d'électricité doivent se présenter à Caracas avec des mallettes pleines de dollars américains pour obtenir des livraisons de pétrole.» En fait, la République ne satisfait que 30% de ses besoins en énergie.

Ces trois interviewés souhaitent des solutions conformes à la justice. Ils condamnent corruption et désordre administratif. Avant tout, ils voudraient bien que tout cet argent dont il est question (\$410 milliards de dette pour l'Amérique latine) soit consacré à un développement durable. Comme le colloque les y invitait, ils plaident pour que le tiers-monde s'affranchisse de la dette «pour le développement».

L'économie, c'est trop sérieux pour qu'on la confie aux seuls maîtres de la Bourse!

Clément Trudel



José Olivio Miranda, Miguel Ceara Hatton et Ana Maria Seifert.

neuve, de faire le point, si possible, sur l'hypothèque qui s'aggrave dans ces pays qui, tout compte fait, financent le Nord en rationnant leurs populations!

Ana Maria Seifert, née en Bolivie, est chercheuse à l'UQAM. Elle scrute l'endettement dans l'une de ses conséquences les plus désastreuses : la détérioration des services de santé dans maints pays endettés. José Olivio Miranda, vice-président de la Centrale unique des travailleurs (Brésil), constate

La CUT entend discuter avec le régime du président Collor de Mello mais «ce ne sera pas une conversation amicale»; elle vise à faire s'exprimer toute la population pour qu'il y ait une «entente nationale», appellation du dernier-né des plans de Brasilia. Le président parle d'une ouverture, mais persiste à «poser des gestes autoritaires.»

Il y a dix ans, affirme Mme Seifert, les pays du tiers-monde croyaient pouvoir s'en sortir. Ils se retrouvent «plus pauvres et plus dépendants.» Si un pays en vient à importer 90% des

comme celle des micro-circuits. Le nettoyage et la soudure de ces composantes d'ordinateurs ont des effets sur la santé. Comme il s'agit de main-d'oeuvre féminine à 75%, qui a en moyenne de 15 à 25 ans, le suivi est difficile, les malades laissant la place à d'autres cobayes.

C'est un phénomène que Miguel Ceara qualifie de «concours international de la misère»; c'est à qui offrirait la main-d'oeuvre au coût le plus bas, sans les contrôles jugés normaux dans les pays qui



BELGIQUE

Des profs décidés

Fin octobre, une grève très dure des enseignants francophones éclate en Belgique. L'arrêt de travail est général et des tentatives de blocage des autoroutes à Bruxelles sont même signalées. C'est que depuis la Constitution de 1988, l'enseignement incombe aux communautés. Et comme la population francophone décroît au profit du second groupe ethnique du pays, les Flamands, inutile de dire que l'enseignement français accuse le choc. D'où des réductions d'emplois prévisibles; d'où le mécontentement et la grève.



ISRAEL

La lutte des sans-patrie

Une grève générale massivement suivie a paralysé, le 28 octobre dernier, la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-est. Les Palestiniens, privés de pays depuis près d'un demi-siècle, ne peuvent plus accepter de voir mourir leurs fils; mais l'armée israélienne de continuer de frapper et de tirer.



FRANCE

D comme dockers

Après plus d'un mois de grève, les dockers membres de la CGT du port de Dunkerque ont voté, le 29 octobre, la reprise du travail. Le conflit portait sur les meilleurs moyens de recon-

quérir des trafics commerciaux, le patronat exigeant des améliorations de la productivité du travail. Les efforts d'un médiateur ont permis de dénouer le conflit. Rappelons que l'ultime point en litige portait sur le paiement des jours de grève.



HONGRIE

La pression de la rue

La grève de trois jours des 40000 chauffeurs de taxi et des transports routiers a provoqué, fin octobre, la paralysie de la Hongrie et la pire crise sociale du pays depuis le début de l'ère post-socialiste. C'est l'annonce d'une augmentation de 65% du prix de l'essence qui a déclenché les hostilités. Le conflit a rapidement fait boule de neige pour se transformer en crise de confiance envers le gouvernement conservateur récemment élu. La population supportait massivement les grévistes; depuis le début de l'année, les Hongrois ont encaissé trois augmentations de prix de 35% touchant l'alimentation et les transports. Finalement, le gouvernement a reculé, limitant l'augmentation de l'essence à 33%, soit le taux de l'inflation.



LE MONDE

Que de mots pour la misère...

Bien malin, celui ou celle qui pourrait prendre en défaut l'un ou l'autre de nos notables en matière de défense des droits et de lutte à



NEW YORK

Grève à la une

Un très grave conflit secoue présentement la presse new yorkaise. Depuis le 26 octobre, une grève/lockout ébranle le deuxième plus grand quotidien américain, le *Daily News*. Le conflit, à vrai dire, a débuté il y a dix mois à la suite de la décision de vouloir réduire les coûts en imposant (aux travailleurs) un contrôle rigoureux des heures et des conditions de travail. Le 24 octobre, devant la menace de grève, le journal a mis à pied la plupart de ses 2400 employés syndiqués membres de neuf de ses dix syndicats qui avaient opté pour l'affrontement. Seul le syndicat des typographes avait annoncé son intention de maintenir ses membres au travail en invoquant la nécessité de protéger leur sécurité d'emploi. Au moment où ces lignes sont écrites, ce conflit très dur continue. Conflit «très dur» puisque «Tribune Co» a décidé de tout mettre en oeuvre pour une production «scab» du journal qui tirait avant la grève à 1,2 millions de copies.



Affrontement entre grévistes et policiers le 1er novembre pour empêcher la diffusion du journal scab *Daily News*.

la pauvreté. Mais la surenchère des mots et des discours ne peut camoufler une réalité insoutenable: partout dans le monde, les pauvres continuent de crever! Ainsi, pour prendre un exemple, le Haut commissariat aux réfugiés, une agence spécialisée de l'ONU, traverse présentement la plus grave crise fi-

nancière de son existence. Son budget de 1990 a dû être réduit de 18%, ce qui le ramène de \$414 à \$340 millions et remet en cause l'efficacité des programmes d'aide. Mais attendons: il y aura bien quelques discours supplémentaires pour faire oublier tout ça!

Luc Gosselin

Le Conseil de presse doit survivre

Né en 1973 comme un rempart pour contrer la concentration montante, le Conseil de presse est sur le point de disparaître dans l'indifférence et le mépris des propriétaires des mass-médias.

Fortement dénoncés pour leur main-mise sur les médias, les nouveaux maîtres du quatrième pouvoir, celui de la presse, avaient en quelque sorte passé un marché avec les citoyens: comme preuve de leur bonne foi face à l'information, ils acceptaient de soumettre à un tribunal d'honneur, le Conseil de presse, toute plainte portant sur l'information.

Ils participeraient à son financement et les grandes entreprises — si présentes dans les médias par leurs services de relations publiques et par leur publicité — allaient constituer par leurs dons une fondation assurant son développement.

Ainsi, le Conseil de presse pourrait exister sans aucune intervention, y compris financière, de l'État dont tous — patrons de presse comme journalistes — craignaient les pressions indues.

La fondation n'a jamais réussi à décoller, des groupes de presse aussi riches et influents que Québecor ont boudé le Conseil, et présentement, les entreprises participantes, bien conscientes de leur force et de l'apathie du public, se préparent à se retirer.

Ainsi, les radiodiffuseurs francophones, dont la plupart ne font de l'information que parce que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, les y oblige un peu, ont formé leur propre

Conseil des normes.

Ce Conseil maison, dont les journalistes sont exclus, doit à la fois surveiller la publicité, l'ensemble de la programmation, les stéréotypes sexuels et ce qui reste d'information dans la recherche effrénée des cotes d'écoute.

L'Association des quotidiens et l'Association des hebdomadaires menacent d'agir de même si les syndicats de journalistes obtiennent de pouvoir siéger au Conseil de presse.

Ainsi donc, les maîtres du quatrième pouvoir, plus forts que jamais, non contents de contrôler à quelques-uns le service public que représente en démocratie la production de l'information, décideront

et, de façon générale, toute dérogation au devoir d'informer honnêtement et complètement qui est celui des médias.

Depuis 17 ans, cas par cas, décision par décision, il a constitué une jurisprudence, sinon un code, du moins un guide des pratiques et des règles d'éthique du journalisme. Un guide d'autant plus crédible qu'il émerge des réflexions et des discussions des artisans eux-mêmes et des consommateurs.

Le grand mérite du Conseil est justement de considérer non seulement l'information comme un droit essentiel des citoyens en démocratie, mais également de l'envisager comme un tout à travers divers types de

règles, c'est la base même du journalisme au service de l'intérêt public qui disparaît et l'information sera un des rares produits, sinon le seul, qui échappera à tout examen externe de sa qualité.

Alors que jamais la concurrence réelle dans ce domaine n'aura été aussi faible, notamment en presse écrite, non seulement la concentration y est de plus en plus forte, mais ceux, de moins en moins nombreux, qui possèdent les médias ont de plus en plus d'autres intérêts à protéger dans la société.

Jamais le Conseil de presse n'aura été aussi nécessaire. Son importance devrait augmenter. Non seulement doit-il continuer d'entendre les plaintes, mais sa présence devra être plus forte.

Il devra pouvoir effectuer de la recherche et se prononcer dans les moments de crise lorsque notre droit à l'information est menacé.

L'État québécois, qui a reconnu le droit à l'information dans sa Charte des droits de la personne, doit donc intervenir. Soit pour forcer les entreprises de presse à cotiser au Conseil, soit en assurant son fonctionnement par des subventions statutaires.

Et tous ceux qui croient à l'information, donc à la démocratie elle-même, doivent se mobiliser. Nous devons relancer le débat sur la concentration et la propriété des médias.

L'information n'appartient pas aux maîtres du quatrième pouvoir, ni même aux journalistes, mais à tous les citoyens.

Jacques Guay



eux-mêmes, à l'avenir, de sa qualité.

Bien sûr, le Conseil de presse n'a qu'une autorité morale. Il rend ses décisions par consensus entre des représentants des employeurs, de journalistes, ceux membres de la Fédération professionnelle des journalistes, et du public.

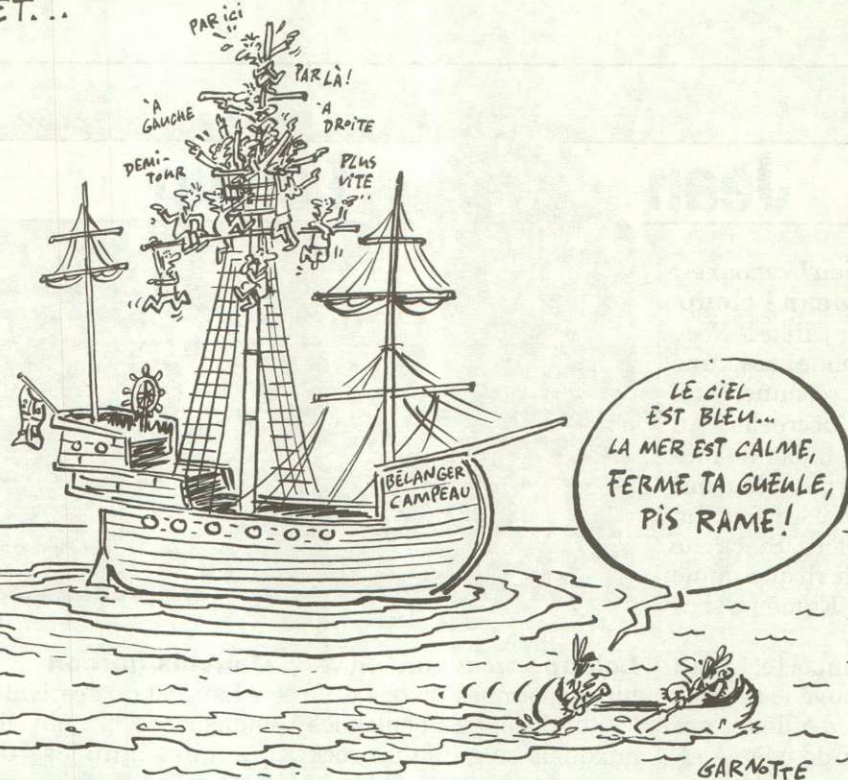
Mais il reçoit toute plainte venant du public, des entreprises de presse et des journalistes touchant l'information, en ce qui concerne notamment les conflits d'intérêts, l'invasion de la publicité

médias, radio, télévision et presse écrite, de propriété publique, privée ou communautaire. Qu'elle soit le fait de journalistes rémunérés ou bénévoles, à temps plein ou à la pige.

Essentielle en démocratie, puisque ce système repose sur la connaissance qu'ont les citoyens de leur société et des pouvoirs qui s'y exercent, l'information, d'où qu'elle vienne, doit en effet obéir aux mêmes règles.

Si chaque type de médias, voire chaque entreprise, décide de se donner ses propres

RÉUNION AU SOMMET...



Le mari de la coiffeuse

Un film de Patrice Leconte,
avec Jean Rochefort

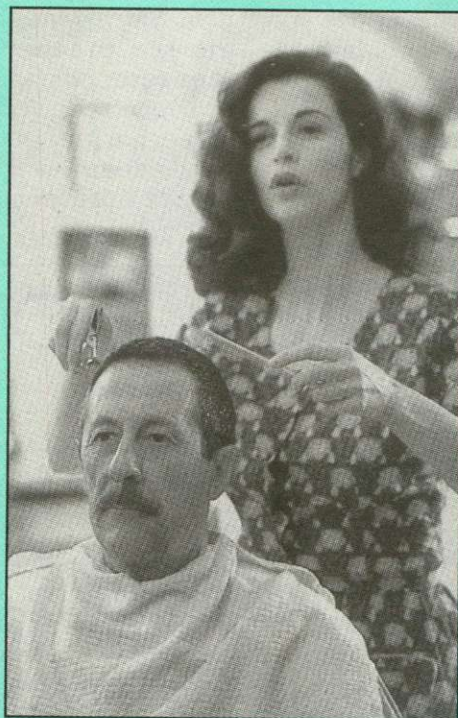
J'en'ai jamais rencontré quelqu'un qui me décrive le type de frisson qui s'installe au bas de ma nuque lorsque je vois la dextérité d'un artisan, concentré en pleine possession de ses moyens.

Quand j'étais jeune, j'allais régulièrement chez le coiffeur... Les temps changent... J'aimais le toucher léger, l'attention portée à la coupe, mais aussi les odeurs et les jeux de miroirs qui nous permettaient de voir des têtes à l'infini.

Dans «Le mari de la coiffeuse», la première partie du film décrit justement, de façon détaillée, ces moments de la jeunesse de Patrice Leconte. Le jeune personnage ira jusqu'à décider de marier une coiffeuse lorsqu'il sera plus vieux.

Un beau jour donc, devenu adulte, il entre dans le salon d'une coiffeuse pour se faire couper les cheveux, qu'il a déjà très courts puisqu'il continue son périple maladivement fréquent chez les coiffeuses. Au beau milieu de la coupe, il demande la coiffeuse en mariage! Lorsqu'il la reverra, elle acceptera.

À partir de ce moment, ils passeront leurs journées et leurs nuits dans le salon, amoureux, doux et fous. Rarement au cinéma a-t-on senti de si près l'amour avec un grand «A», celui de chaque geste, chaque regard, chaque parole, chaque pensée... Seuls intermè-



des à cette passion, les quelques clients, qui seront prétexte à notre amoureux pour regarder sa coiffeuse ou même la caresser durant un lavage de tête.

Patrice Leconte, après avoir commis quelques comédies comme «Les bronzés», nous a surpris avec «Tandem» et surtout «Monsieur Hire», où Michel Blanc incarnait le voisin voyeur de Sandrine Bonnaire. Avec «Le mari de la coiffeuse», il nous montre encore qu'il est un des rares réalisateurs actuels à se

spécialiser dans la création d'atmosphères douces, feutrées.

La partie qui traite de l'enfance est très réaliste et crédible. La seconde partie, quant à elle, est tournée entièrement en studio, donnant davantage des allures de rêve à la coquille que nos personnages se sont créée. Ce n'est qu'à la toute fin que l'oeuf craquera.

On se dit, c'est trop beau, c'est trop «fleur bleue». Les vraies histoires d'amour sont pleines de problèmes quotidiens. Et pourtant, on y croit. On accepte que deux personnes idéalisent une relation jusqu'à outrance. On aimerait que ça nous arrive.

Jean Rochefort nous montre plus que jamais qu'il peut jouer sur plusieurs registres. Il est particulièrement surprenant lorsqu'il nous fait ses numéros de danse du ventre.

Anna Galiena, quant à elle, est la révélation du film. Elle nous était inconnue et elle tient le film sur ses épaules. Jamais on ne doute de son interprétation, surtout dans les moments pourtant risibles.

La musique de Michael Nyman, le musicien favori de Greenaway, vaut également le déplacement.

Un très beau film d'atmosphère à voir. Même si vous n'aimez pas aller chez la coiffeuse ...

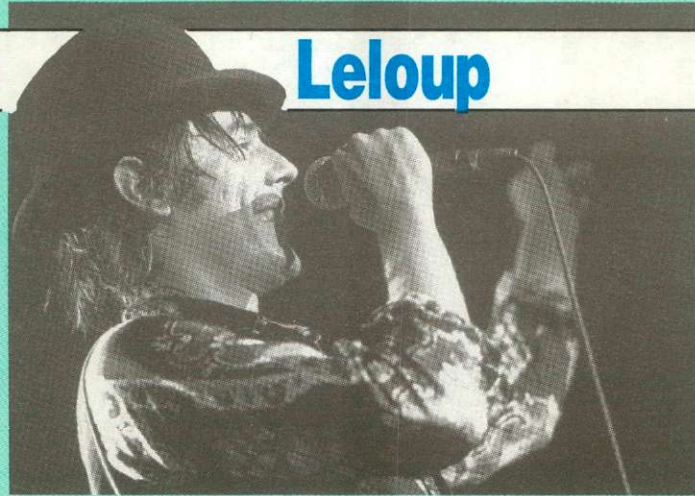
Michel Tremblay

Jean Leloup

Si j'aime bien *L'amour est sans pitié* de **Jean Leloup**, c'est parce que j'aime le *Rock 'n roll*. Une bonne basse, une guitare qui résonne, une mélodie qui accroche. Au fond, faire de la bonne musique, ce n'est pas tellement compliqué. Mais il faut lui donner un son. Si ça ne sonne pas, ça risque de ne pas marcher. Et même si ça sonne...

Mais qu'importe, **Jean Leloup** a trouvé le truc. Je ne comprend d'ailleurs pas pourquoi son deuxième album ne tourne pas plus souvent à la radio. Peut-être suis-je mal branché?

À plusieurs égards, ce Leloup me fait penser à **Lou Reed**, anciennement du *Velvet Underground*. Pas tant à cause du propos que par la façon qu'il a de lancer ses paroles sur une musique rock en toile de fond. En devenant plus rocker,



Leloup a trouvé un bon véhicule pour ses textes.

Sur de longs monologues auxquels se greffe un rock tantôt *punché*, tantôt léger, **Leloup** traite de la vie en ville: la drogue (*Cookie*), l'itinérance (*Rock'n roll et pauvreté*), la vie dans les bars (*Nathalie*) et des préoccupations des Montréalais. Car, on s'en aperçoit assez vite, la ville de **Leloup**, c'est Montréal, ça transpire sur toutes les pages de l'album.

Mauvais garçon

Lauréat du Festival de la chanson de Granby il y a quelques années, **Jean Leloup** a tout fait pour dégager une image de «mauvais garçon». Après avoir déclaré publiquement qu'il s'était «ennuyé» en jouant dans *Starmania*, il a répudié son premier disque **Menteur**, nommé ainsi pour montrer qu'il s'était fait berner par quelques bonzes de l'industrie du disque. Peut-être pour montrer qu'il

l'appuyait, le public n'a acheté qu'une dizaine de milliers de copies du microsilicon...

Cette fois-ci, **Leloup** le crie sur tous les toits: il aime son disque; il lui a donné le son qu'il voulait. Le public suivra-t-il?

La sale affaire

Sur *L'amour est sans pitié*, **Jean Leloup** est accompagné par de bons musiciens, pour la plupart repêchés outre-mer, qui forment **La sale affaire**. À ce groupe se sont joints d'autres musiciens, comme le guitariste **Michel Dagenais**, qui ne passe pas inaperçu.

Jean Leloup a composé, seul ou en collaboration, toutes les pièces de l'album, en plus de l'avoir réalisé. Après un tel travail, c'est difficile de ne pas aimer le résultat.

Louis-Serge Houle

RANDY NEWMAN 'LAND of DREAMS'

Newman est un petit bijou. Avec *Land of Dreams*,

qui a été mis sur le marché en septembre 1988, le chanteur, compositeur et pianiste **Randy Newman** nous offre une oeuvre, en partie autobiographique, sur son enfance passée entre Los Angeles, New Orleans et Los Angeles.

Dixieland

Land of Dreams contient un thème cher à

Newman et qui revient régulièrement d'un enregistrement à l'autre: *le dixieland*, les états américains du sud, dont la population est très majoritairement noire. Ainsi, **Newman**, qui a été élevé dans un quartier populaire, celui à proximité du Superdome, rappelle les pratiques ségrégationnistes qui étaient alors (les années 40) en vigueur à New Orleans (*New Orleans Win The War*) et il traite également, parfois d'une façon sarcastique, de certaines injustices (*It's Money That Matters* et *Masterman And Baby J*).

Pour cet enregistrement, **Randy Newman** a fait appel à des guitaristes répu-

tés, tels **Mark Knopfler** (**Dire Strait** et **Notting Hillbillies**), **Jeff Lynne** (**Electric Light Orchestra** et **Traveling Willburry's**) et **Tom Petty** (and **The Heartbreakers** et **Traveling Willburry's**).

Le son de New Orleans

Randy Newman est, à mon avis, un populiste (*Pitty For The Workingman*) qui fait partie, avec le divin guitariste **Ry Cooder**, de ces musiciens qui au fil des ans ont été les chantres de New Orleans.

Cette chronique, vous l'aurez remarqué, est intemporelle...

Michel Crête



Le Jour du Souvenir

La longue et lugubre complainte de la trompette jouant le chant des morts venait tout juste de gémir ses dernières notes. Robert Bourassa, l'air triste et un peu absent, regardait à la télévision son bon ami Brian Mulroney déposer, dans le froid et le vent, une couronne de fleurs au pied du cénotaphe, à Ottawa.

«*Pourquoi, se demandait-il, perché sur ses pensées, pourquoi tous ces malheurs n'arrivent-ils qu'à moi?*» À Washington pour fins d'examens, il en profitait pour s'examiner lui-même.

Rien, en effet, n'échappe à Robert Bourassa. Et cette complainte du 11 novembre était venue lui rappeler une autre grande douleur, muette celle-là, puisque jamais avouée. Ce triste dimanche de novembre crachant là sa blanche neige froide, ailleurs sa sale pluie grise, marquait un anniversaire: cela faisait quatre ans, jour pour jour, que son gouvernement adoptait, contre des travailleuses et des travailleurs du secteur public, l'une des lois les plus exécrables, les plus autoritaires et les plus injustes jamais commises par un gouvernement occidental. La loi 160.

«*Se peut-il que je sois tombé aussi bas?*», se disait-il. Les propos de son bon ami Brian Mulroney, tenus la veille, n'avaient rien pour lui remonter le moral. Il avait entendu, fort attristé, son ami bleu tenir des propos qui ressemblaient trop à ceux des Chrétien, Ouellet et Trudeau pendant le référendum.

«*Va dire à un journalier à Baie-Comeau qu'on ne sait pas comment on va payer sa pension après 30 ans de service à la Quebec North Shore. Il n'y aura pas d'aventure au dépens des Québécois et des Canadiens...*» C'est vrai que, plus jeune, il pouvait accepter, sans rien dire, d'entendre semblables inepties. Il se souvenait même d'en avoir proféré quelques-unes. Mais, maintenant qu'il arrivait à un stade où on ne peut plus dire n'importe quoi parce que l'inéluctable est davantage rapproché, il souffrait de cet affront à son intelligence et à celle de tous les Québécois.

Mais la journée n'était pas terminée, ni ses souffrances.

Son téléphone cellulaire, qui portait jusqu'à Washington, fit entendre sa sonnerie, qui lui parut plus agaçante encore qu'à l'ordinaire. C'était son attachée de presse, madame Sylvie Godin.

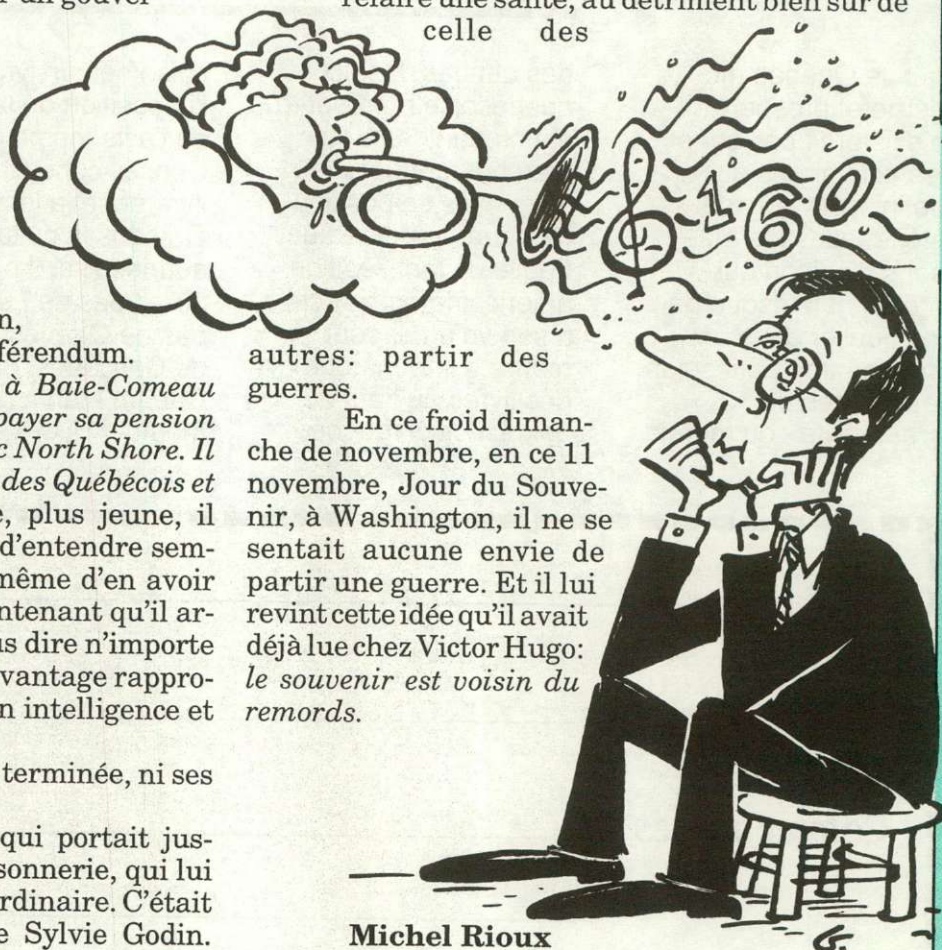
«*Monsieur Charles Bronfman vient de déclarer qu'il quitterait le Québec s'il devait devenir indépendant*», lui glissa-t-elle, de son bureau du bunker à Québec.

Robert Bourassa se sentit envahir par un vague sentiment de déprime, qu'accentuait encore la grisaille extérieure. Il n'avait pas oublié que le même Bronfman avait tenté le même coup, à peu près à la même époque, en novembre 1976; il en avait d'ailleurs bien rigolé dans le temps. Mais aujourd'hui, il trouvait que cela faisait injure à son intelligence et à celle de tous les Québécois. Et il se sentit honteux de tout cela, de Mulroney, de Bronfman.

Il allait se coucher quand il entendit, par le transistor qui ne le quittait jamais, le baryton de Baie-Comeau annoncer un budget spécial pour financer l'intervention canadienne dans le Golfe Persique. Déjà que, depuis l'été, toutes les histoires de golfe rendaient malade. Lucide cependant, il se dit que les empires en déclin, les gouvernements à la dérive, les politiciens en chute libre ont de toute éternité agi de la même façon pour se refaire une santé, au détriment bien sûr de celle des

autres: partir des guerres.

En ce froid dimanche de novembre, en ce 11 novembre, Jour du Souvenir, à Washington, il ne se sentait aucune envie de partir une guerre. Et il lui revint cette idée qu'il avait déjà lue chez Victor Hugo: *le souvenir est voisin du remords.*



Michel Rioux

Que serait le Québec sans ses écrivains?

Godin, Pierre Morency, **Marco Micone**, Alice Parizeau, **Yves Thériault**, Saint-Denys Garneau, **Raymond Lévesque**, Jean Barbeau, **Gilles Vigneault**, Jean Marcel, **Félix Leclerc**, Leonard Cohen, **Madeleine Gagnon**, Félix-Antoine Savard, **Mia Riddez**, Jacques Benoit, **An Antane Kapesch**, Jean-Pierre Guay, **Hubert Aquin**, David Fennario, **Nicole Brossard**, Gilbert Langevin, **Louis Hémon**, Hubert Reeves, **Antonio D'Alfonso**, Francine Ouellette,

Jacques Ferron, **Michel Tremblay**, Marcel Dubé, **Pierre Vadeboncoeur**, Victor Lévy-Beaulieu, **Gaston Miron**, Marie-Claire Blais, **Anne Hébert**, Gabrielle Roy, **Yves Beauchemin**, Arlette Cousture, **Francine Noël**, Michèle Lalonde, **Jacques Godbout**, Réjean Ducharme, **Alfred et Clémence Desrochers**, Roger Lemelin, **Lise Payette**, Irving Layton, **Gérald Godin**, Germaine Guèvremont, **Jacques Folch-Ribas**, Jean-Marc Potte, **Marcel**

Marie Cardinal, Mordecai Richler, **Roch Carrier**, Marie Laberge, **Denise Boucher**, Anne-Marie Alonzo, **Fernand Dumont**, Claude-Henri Grignon, **Émile Nelligan**, Michel Garneau, **Denis Arcand**, Georges Dor, **Claude Gauvreau**, Naïm Kattan, **Gérald Tougas**, Jean Basile, **Pierre Turgeon**, Louis Caron, **Janou Saint-Denis**, Noël Audet, **Jacques Poulin**, Jovette Marchessault, et des dizaines et des dizaines d'autres.

Le Québec moderne et prospère n'existerait pas sans les écrivain-es qui définissent son identité, et sans les maisons d'édition qui prennent le risque de les publier dans un marché trop petit selon les critères de «rentabilité» du monde

des affaires. L'édition québécoise représente maintenant 30% du marché québécois du livre, mais sa position demeure extrêmement fragile devant l'édition américaine qui, grâce à son volume, peut mettre sur le marché des livres au tiers du prix. L'édition québé-

coise ne survivra pas à l'imposition de la TPS, de l'avis même du Conseil consultatif du livre et de la lecture. Or, sans la culture québécoise, il n'y aurait pas de Lavalin, pas de Québecor, pas de Cascades, pas de Canam Manac, ni même d'Hydro ou de

Caisse de dépôt; et *La Presse* serait bien en peine de tenir ses «concours d'excellence». **Nouvelles CSN** s'associe au mouvement qui réclame la non-taxation des livres et des produits culturels. Si vous êtes d'accord, retournez-nous le coupon dûment rempli.

Nom _____

Adresse _____

Commentaires _____

Retourner à *Nouvelles CSN*, 1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5